

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFELS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFELS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/10 – OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 021-200070894-20230307-C_23_10-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACTE** le déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023, conformément aux dispositions de l'article ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Grappin', written in a cursive style.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2023

Séance du Conseil communautaire du 7 mars 2023

SOMMAIRE

<u>1^{ère} partie</u> : Le contexte national en matière de finances locales	-5-
1- Le contexte économique mondial, européen et national	
2- La loi de programmation des finances publiques 2023-2027	
3- La loi de finances pour 2023	
a) Les concours financiers de l'Etat	
b) Les outils pour lutter contre la hausse des dépenses d'énergie	
c) Les dispositions fiscales	
<u>2^{ième} partie</u> : Le contexte intercommunal – Analyse rétrospective	-8-
1- Analyse rétrospective 2017-2022 du budget principal	
2- Analyse des résultats 2022 des budgets annexes	
<u>3^{ième} partie</u> : Le cadrage budgétaire 2022	-22-
<u>4^{ième} partie</u> : Les premières prévisions de recettes pour 2023	-23-
1- Les mesures fiscales	
2- Les dotations de l'Etat	
3- Tableau consolidé du produit fiscal, des dotations de l'Etat	
4- Fiscalité	
5- Les attributions de compensation professionnelle	
6- Les autres recettes	
<u>5^{ième} partie</u> : Les perspectives 2023 par compétence	-27-
ATTRACTIVITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	-27-
1- Aménagement du territoire	
2- Développement économique	
3- Mobilité	
4- Développement touristique	
5- Eau	
6- Assainissement	
7- Gémapi	
8- Gestion des déchets	
9- Protection et mise en valeur de l'environnement	
10- Service commun autorisation du droit du sol (ADS)	
COHÉSION SOCIALE, ENFANCE, PARENTALITÉ, CULTURE ET SPORTS	-34-
1- Petite enfance	
2- Enfance - Jeunesse	
3- CLAS – Prévention	
4- Soutien à la parentalité	
5- Animation de la vie sociale	
6- Culture	
7- Sport	
8- Service commun scolaire (budget annexe)	
RESSOURCES ET MOYENS	-38-
1- Communication	
2- Patrimoine et moyens généraux	
3- Informatique et télécommunications	
4- Conseillère numérique	
5- Commande publique	

<u>6</u>ieme partie : Eléments relatifs aux ressources humaines	-41-
1. Structure des effectifs	41
2. Temps de travail	44
3. Eléments prévisionnels de rémunération	45

<u>7</u>ieme partie : Plan prévisionnel pluriannuel d'investissements	-47-
--	-------------

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.

Les données nécessaires à l'élaboration des budgets locaux listées aux articles D. 1612-1 et D. 1612-2 du CGCT sont transmises annuellement aux collectivités locales

1° Un état indiquant le montant prévisionnel des bases nettes de chacune des quatre taxes directes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères imposables au bénéfice de la commune, les taux nets d'imposition adoptés par la commune l'année précédente, les taux moyens de référence au niveau national et départemental, ainsi que les taux plafonds qui sont opposables à la commune en application des dispositions de l'article 1636 B septies du code général des impôts ;

2° Le montant de la dotation de compensation de la taxe professionnelle en application du IV et IV bis de l'article 6 de la loi n° 86-1317 du 30 décembre 1986 modifiée portant loi de finances initiales pour 1987 ;

3° Le montant prévisionnel des compensations versées en contrepartie des exonérations et abattements de fiscalité directe locale ;

4° Le montant de chacune des dotations versées dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement ;

5° La variation de l'indice des prix de détail entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice écoulé, ainsi que les prévisions pour l'exercice en cours, telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés à la loi de finances ;

6° La prévision d'évolution des rémunérations des agents, telle qu'elle figure dans la loi de finances ;

7° Le tableau des charges sociales supportées par les communes à la date du 1er février.

Ces articles s'appliquent également aux Communautés de communes.

Ce débat permet au Conseil communautaire de discuter des orientations qui guideront les choix budgétaires pour l'année 2023.

Ce rapport préparatoire a été élaboré par l'Exécutif, discuté lors de la réunion du Bureau du mardi 21 février 2023, et ses orientations générales ont été évoquées lors de la commission des finances réunie le jeudi 23 février 2022.

1. Le contexte économique mondial, européen et national

Le contexte au niveau politique international (menace d'extension de la guerre en Ukraine, guerre économique entre la Chine et les USA) et au niveau national (inflation, flambée des prix de l'énergie, ralentissement de la croissance et hausse des taux d'intérêts) est très incertain.

Cette loi de finances 2023 s'inscrit sur des hypothèses économiques optimistes (1% de croissance en 2023) et doit concilier la volonté de protéger les Français contre l'inflation et la volonté ne pas creuser la dette publique afin de respecter les contraintes Européennes.

2. La loi de programmation des Finances Publiques 2023-2027

Cette loi de programmation fixe une trajectoire d'évolution de l'ensemble des dépenses publiques avec pour objectif de ramener le déficit public à 3% du PIB en 2027, stabiliser la dette publique et limiter l'inflation grâce au bouclier tarifaire.

Pour ce faire, cette loi prévoit le retour de la contractualisation « Pacte de confiance » dans lequel certaines collectivités devaient participer à l'effort de redressement des comptes publics. Il est demandé aux collectivités locales de réduire l'évolution de leurs dépenses à un niveau inférieur de 0.4% à 0.5% de l'inflation envisagée soit un encadrement des dépenses à 3.8%. Seraient concernés par ce dispositif les EPCI à fiscalité propre et les communes dont les dépenses de fonctionnement du budget principal en 2022 excèdent 40 millions d'euros (contre 60 millions lors des premiers « pactes de confiance » en 2018).

En cas de non-respect des objectifs, les collectivités seraient exclues de certaines dotations (politique de la ville, dotation de solidarité à l'investissement local, crédits du fonds de transition écologique).

La commission du Sénat a rejeté ce dispositif. Notre EPCI n'est pas concerné par ce dispositif.

3. La loi de finances pour 2023

Les principaux objectifs de la loi de finances 2023 :

- déterminer le niveau de ressources versé aux collectivités via les concours financiers,
- préciser les modalités de calculs de la compensation de la suppression de la CVAE,
- création d'un fonds vert,

a) Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers augmentent de 2.4 M€ (de 43.2 M€ en 2022 contre 45.6 M€ en 2023) pour financer l'évolution de l'inflation et la hausse du poids d'indice des fonctionnaires.

Le budget 2023 est également marqué par une stabilité globale de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et par une reconduction de la hausse de la péréquation.

➤ La dotation d'intercommunalité

Pour rappel, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires). La loi de finances 2019 a réformé en profondeur la dotation globale de fonctionnement des EPCI. Elle a en effet fait l'objet l'an dernier de quatre mesures :

- La suppression des enveloppes par catégories d'EPCI,
- Une globalisation de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP),
- L'instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la DI est inférieure à 5€/hab,
- L'introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.

La dotation d'intercommunalité est abondée et elle sera financée par une baisse de la dotation de compensation.

➤ La dotation de compensation

Ces mesures liées à la réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019 seront toujours financées par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI qui est la dotation de compensation. Depuis 2012, cette dernière est uniformément écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales (CFL). Cet écrêtement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

Le taux d'écrêtement n'est pas encore connu mais il devrait être de l'ordre de 1.07%.

➤ Le FPIC

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2023 et reste, cette année encore, figée à 1 milliard d'euros. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu par le bloc communal localement. Sa variation dépend de l'ensemble des transferts de compétences (impactant le CIF), de la modification de la population DGF, de la modification du potentiel financier par habitant et de la modification de la carte intercommunale au niveau national.

➤ La création d'un fonds vert

La loi de finances crée un fonds vert à hauteur de 2 milliards d'euros en vue de financer les objectifs suivants :

- Axe 1 Renforcement de la performance environnementale des territoires
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics
 - Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
 - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
- Axe 2 : Adaptation au changement climatique
 - Prévention des inondations, incendies de forêts et vents cycloniques
 - Adaptation au recul des traits de côte pour les territoires côtiers
 - Adaptation aux risques émergents dans les territoires de montagne
 - Renaturation des villes
- Axe 3 : Amélioration du cadre de vie
 - Déploiement des zones à faibles émissions de mobilité
 - Recyclages des friches
 - Déploiement de la stratégie nationale Biodiversité 2030

b) Les outils pour lutter contre la hausse des dépenses d'énergie

➤ Le Tarif Réglementé de Vente

Les communes de moins de 2 millions de recettes et avec moins de 10 agents bénéficient du tarif réglementé de vente et sont ainsi protégées de la hausse des dépenses d'électricité. L'augmentation est limitée à 15%.

➤ Le filet de sécurité

Ce dispositif à destination des communes et des EPCI pour 2022 et étendu aux autres collectivités en 2023 a été institué dès octobre 2022 et permet de leur allouer une dotation.

Pour bénéficier de celle-ci, il est nécessaire de satisfaire aux critères cumulatifs de baisse de l'épargne brute liée à la revalorisation du point d'indice et à la hausse des prix des dépenses d'énergie et d'un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen de la catégorie.

Notre collectivité n'est pas éligible à ce dispositif.

➤ L'amortisseur électrique

L'Etat prend en charge le différentiel entre le coût du contrat (minimum de 180 € du MWH) et le tarif plafonné du MW dans la limite de 320 € sur 50% des consommations.

Notre collectivité bénéficiera de ce dispositif. La simulation du Siceco laisse envisager une économie de l'ordre de 30% soit environ 100 000 €.

c) Les dispositions fiscales

➤ La suppression de la CVAE

La loi de finances 2023 marque la suppression en deux ans de la CVAE.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont les deux composantes de la contribution économique territoriale (CET) qui a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2010 à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

En 2023, les entreprises continueront à payer la CVAE (cotisation divisée par 2) qui sera encaissée en totalité par l'Etat puis elle sera définitivement supprimée en 2024.

Dès 2023, les collectivités seront compensées par une fraction de TVA divisée en deux parts :

- Une part fixe égale à la somme de la moyenne des produits de CVAE 2020, 2021, 2022 et 2023 (montant qu'elle aurait dû percevoir) et de la moyenne des exonérations perçues sur la même période.
- Une part variable issue du fonds national de l'attractivité économique des territoires (qui dépendra de l'évolution de la TVA affectée à ce fonds). Ce fonds sera réparti chaque année entre les communes et les EPCI à fiscalité propre afin de tenir compte du dynamisme de leurs territoires respectifs. Les modalités ne sont pas encore déterminées.

➤ Les valeurs locatives

Après la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux intervenue au 1^{er} janvier 2017, celle des locaux d'habitation initialement prévue pour 2026 est décalée en 2028.

➤ Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Dès 2023, la réforme de la taxe d'habitation prévoyait la possibilité de fixer le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires.

La règle de lien des taux évolue à la suite de la réforme de la taxe d'habitation.

Il est possible de faire évoluer les taux d'imposition selon une variation identique ou une variation différenciée.

La variation différenciée doit répondre aux conditions suivantes :

- Il n'est possible de moduler les taux d'imposition que si le taux sur le foncier bâti évolue,
- La variation du taux de taxe sur le foncier non bâti ne peut excéder à la hausse celle du taux de taxe sur le foncier bâti,

- La variation du taux de taxe d'habitation des résidences secondaires évolue selon la plus faible variation entre le taux de taxe sur le foncier bâti et le taux moyen pondéré des deux taxes foncières,
- L'évolution du taux de CFE est conditionnée à la plus petite variation constatée entre le taux moyen pondéré du territoire de la taxe foncière bâti ou des deux taxes foncières entre l'année n-2 et l'année n-1.

➤ La taxe d'aménagement

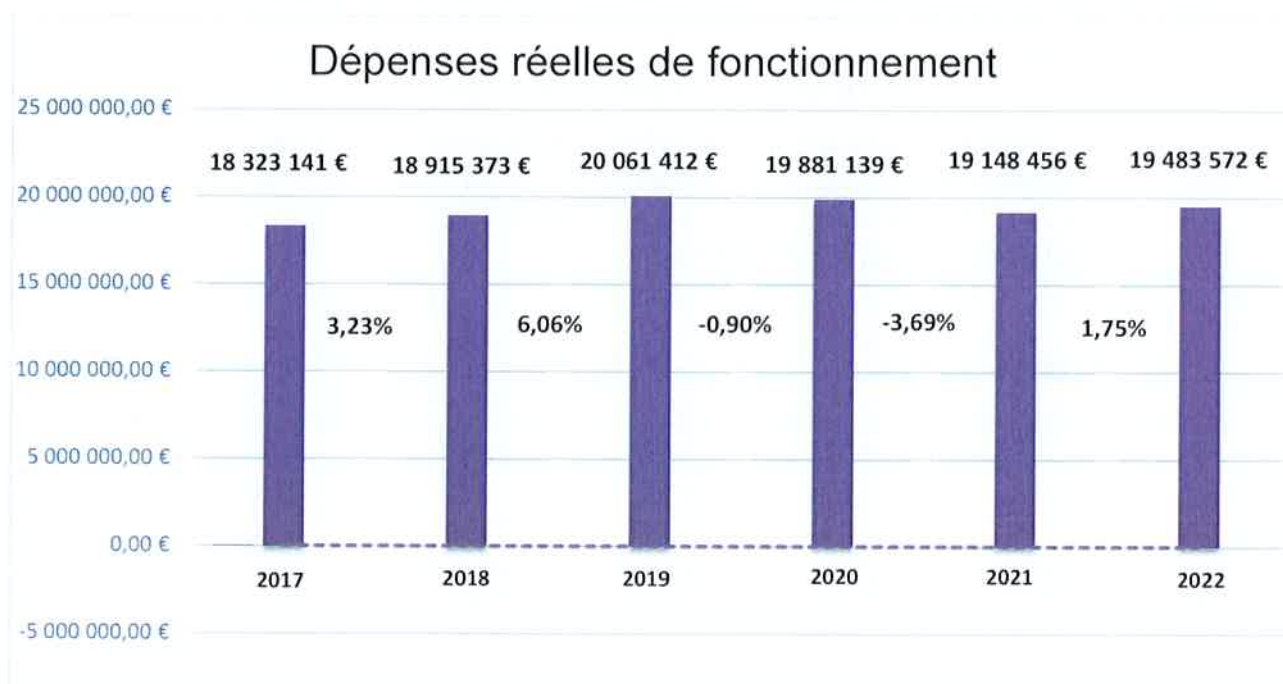
Après de multiples rebondissements, l'obligation de reversement par les communes de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement est supprimée.

Toutefois et comme le Président l'a annoncé, une réflexion sera engagée, en lien avec à la commission des finances, pour un partage de la taxe d'aménagement perçue sur les parcs d'activité communautaire.

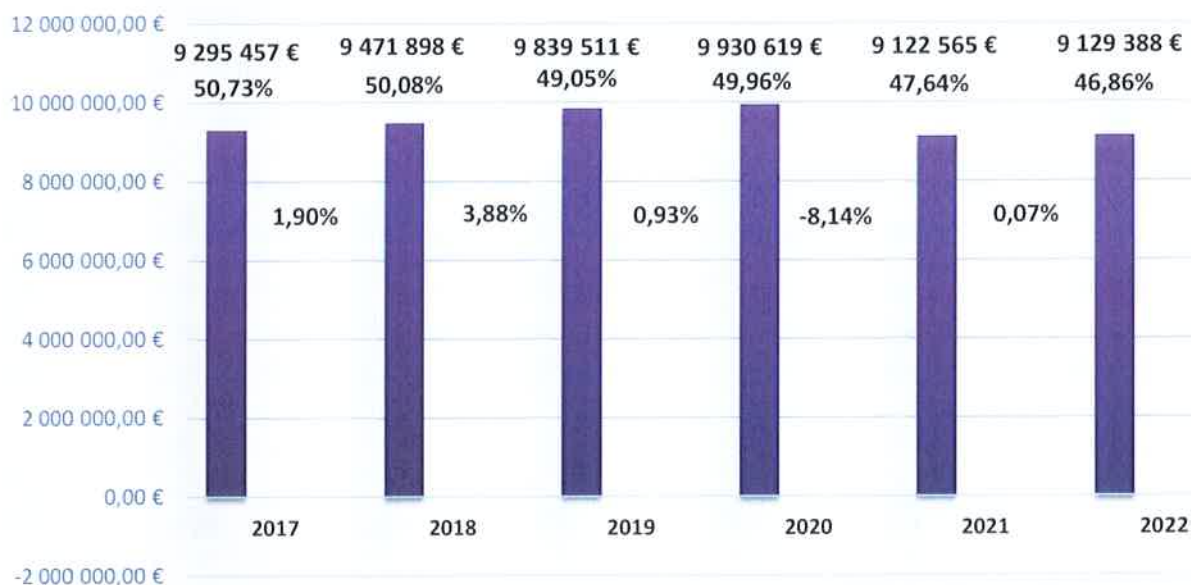
2^{ème} partie : LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL – ANALYSE RÉTROSPECTIVE

1- Une analyse rétrospective 2017-2022 du budget principal

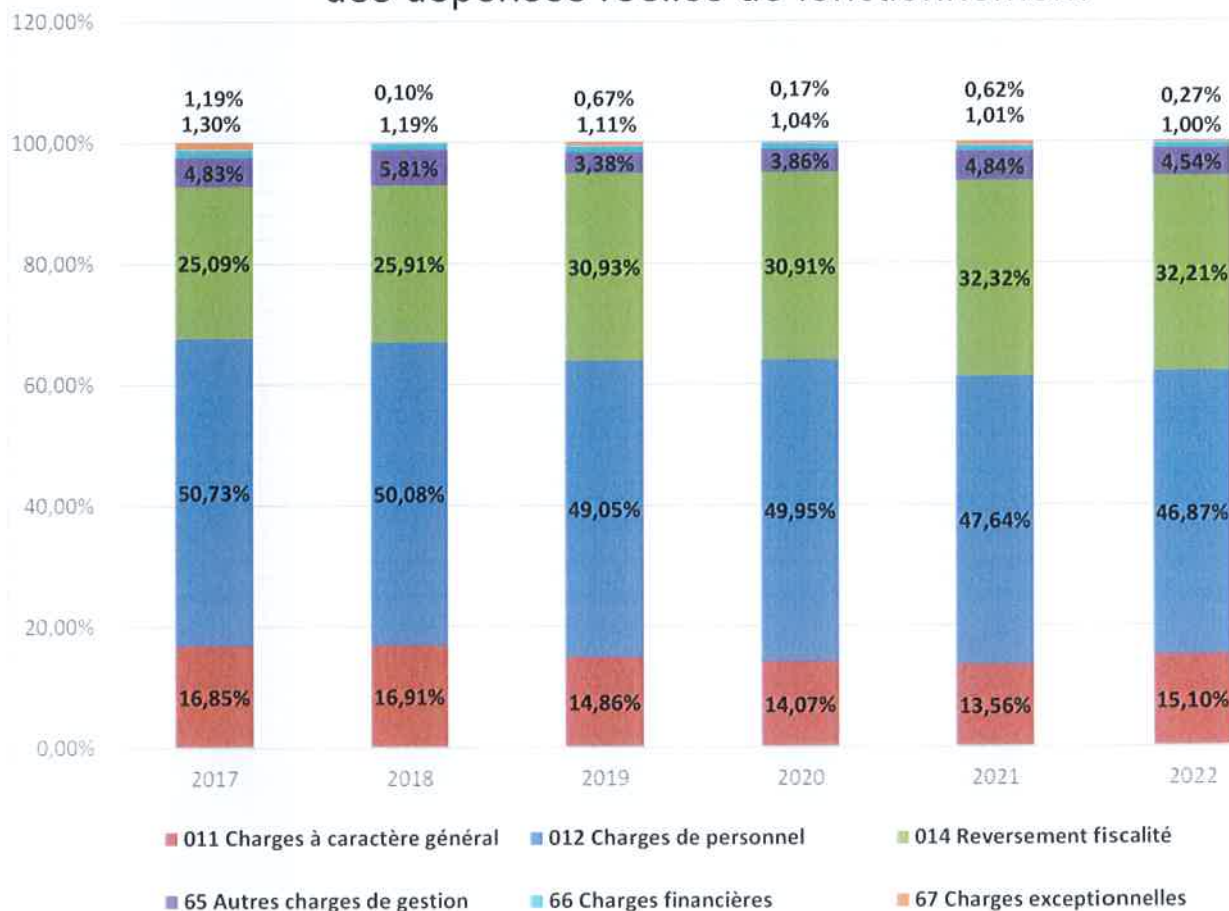
➤ Les dépenses de fonctionnement



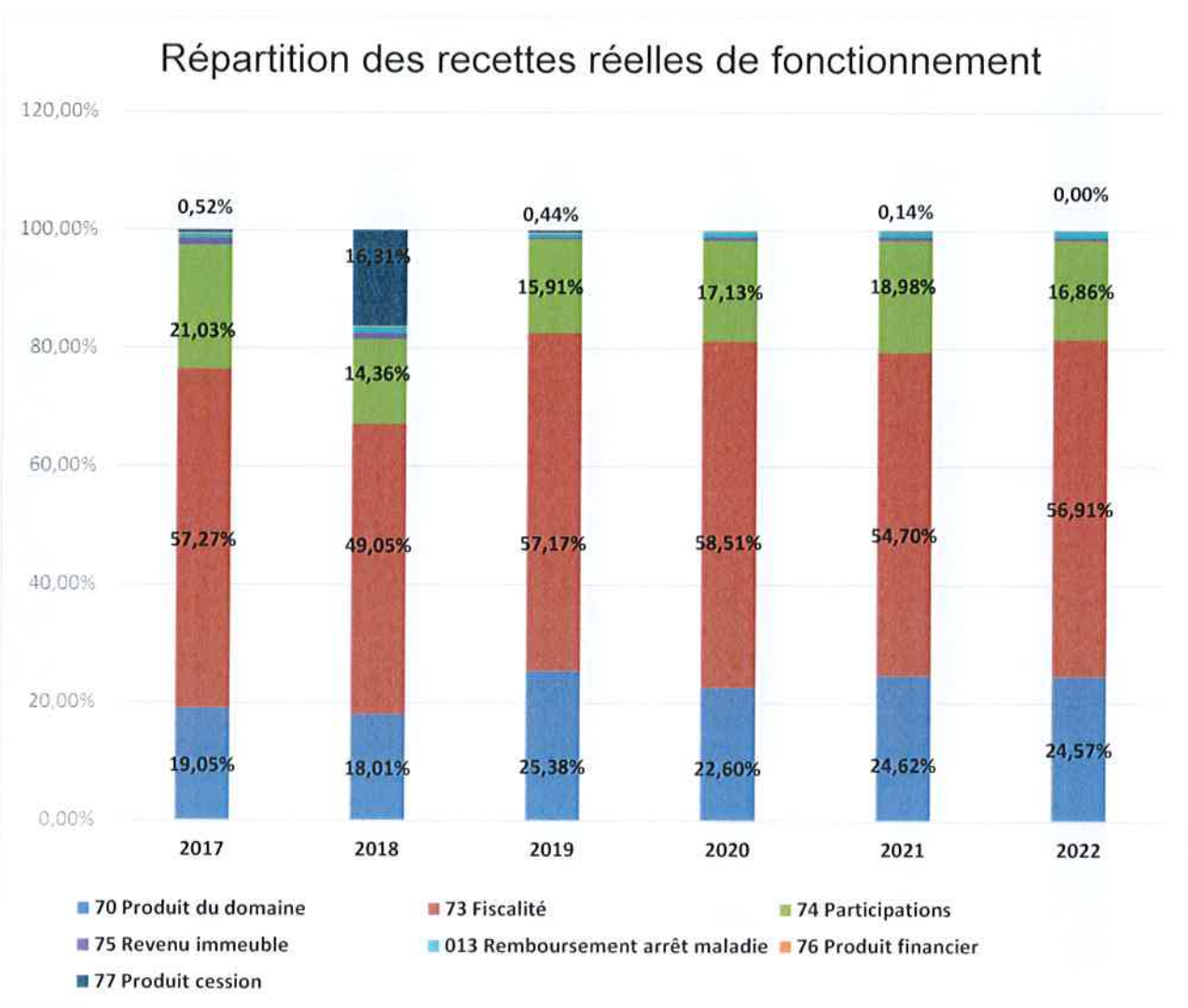
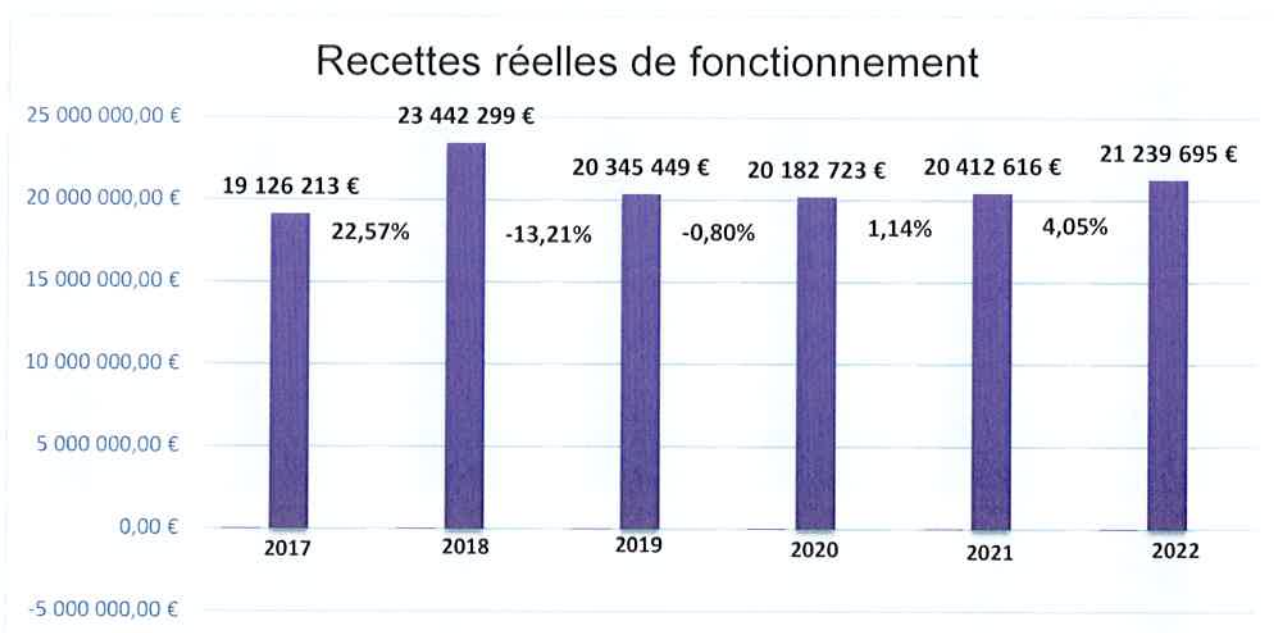
Charges de Personnel



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



➤ Les recettes de fonctionnement



➤ Le résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice de fonctionnement



➤ L'évolution des épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

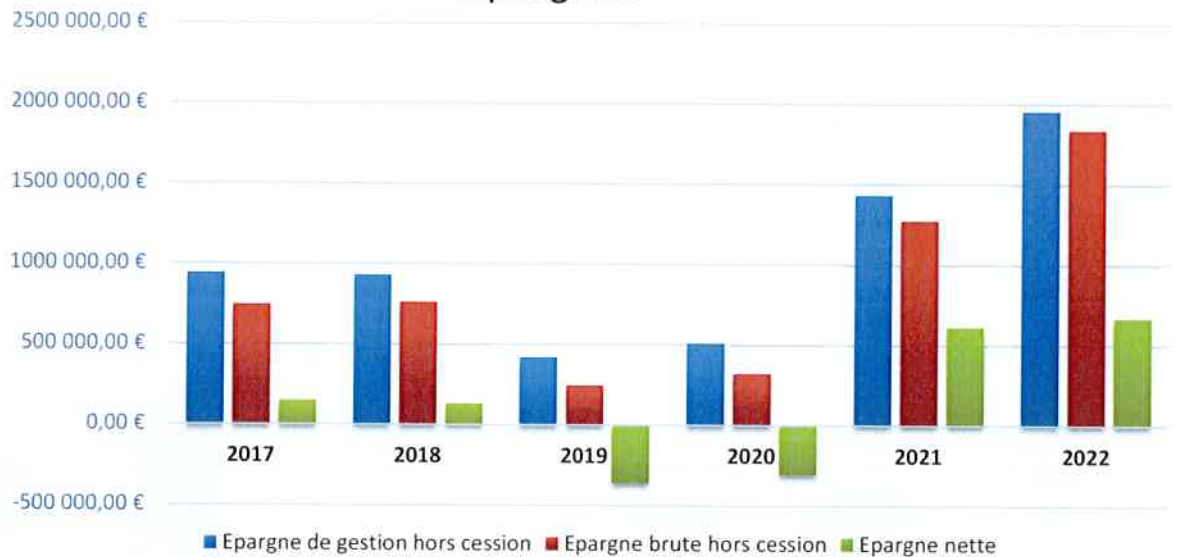
Epargne nette = Epargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

L'épargne brute doit permettre, en priorité, de financer le remboursement du capital de la dette.

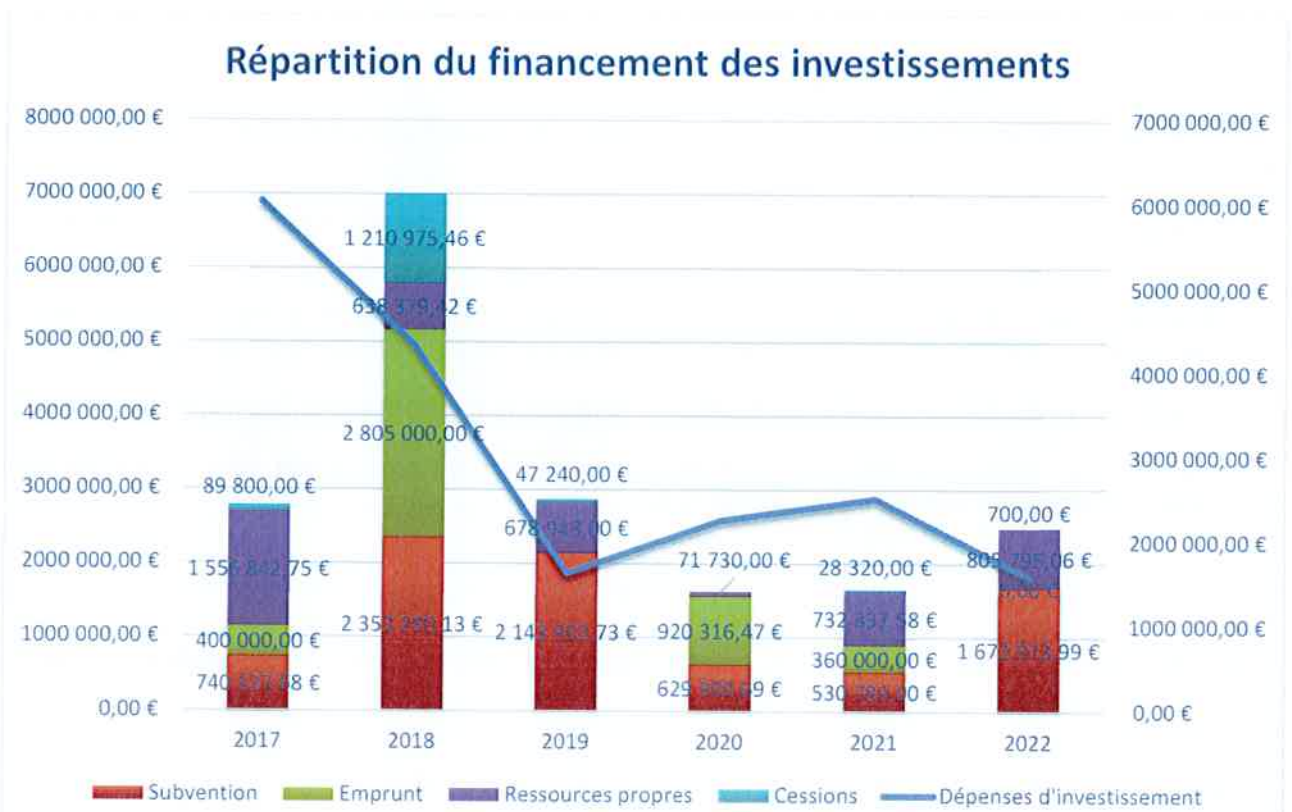
Le reliquat, l'épargne nette, permet de financer tout ou une partie des nouvelles dépenses d'investissement engagées par la collectivité.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion hors cession	941 377,04 €	929 310,19 €	419 039,53 €	508 487,52 €	1 430 189,69 €	1 951 171,89 €
Epargne brute hors cession	744 786,67 €	760 736,12 €	244 493,64 €	320 169,91 €	1 272 455,02 €	1 830 302,70 €
Capital de la dette à rembourser	596 937 €	629 844 €	604 038 €	624 656 €	661 691 €	750 934 €
Epargne nette	147 849,96 €	130 891,71 €	-359 544,02 €	-304 486,54 €	610 764,25 €	1 164 416,77 €

Epargnes



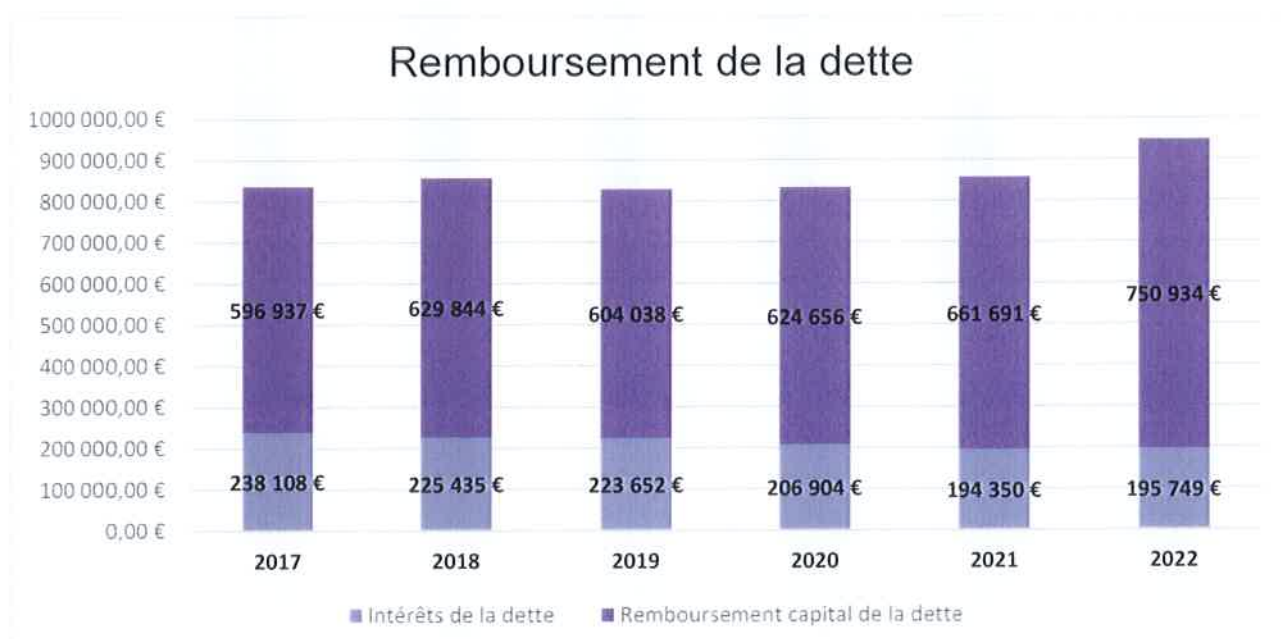
➤ Le financement des investissements



En intégrant, le déficit antérieur de 1 195 442.31 € au 31/12/2021 et les restes à réaliser au 31/12/2022, le résultat d'investissement laisse apparaître un déficit d'investissement de 436 854.13 € qui sera financé par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

➤ L'état de la dette

Le graphique ci-dessous permet de mettre en exergue l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.



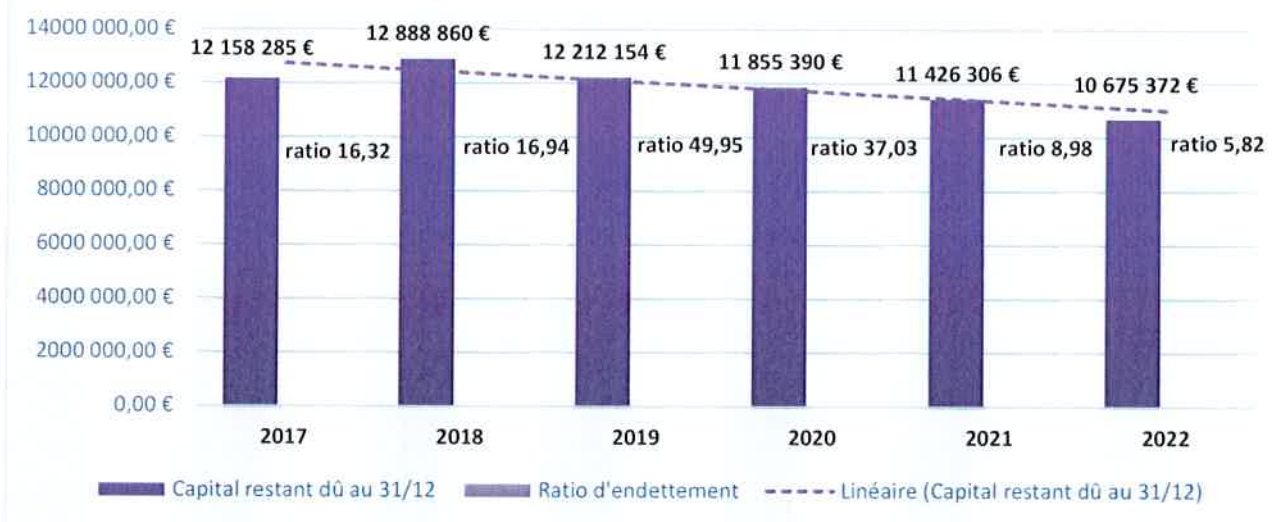
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Le seuil d'alerte pour les communautés de communes est fixé à 15 ans.

Le ratio d'endettement doit être interprété à l'aune, d'une part, de la politique d'investissement soutenue conduite dans la continuité des actions engagées par les anciennes Communautés de communes et, d'autre part, des compétences déléguées par les Communes, en particulier dans les domaines de l'enfance et des sports qui nécessitent un parc immobilier important.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	12 158 285 €	12 888 860 €	12 212 154 €	11 855 390 €	11 426 306 €	10 675 372 €
Epargne Brute	834 586 €	760 736 €	244 493 €	320 581 €	1 272 455 €	1 835 340 €
Ratio de désendettement	16.32 ans	16.94 ans	49.95 ans	37.03 ans	8.98 ans	5.82 ans

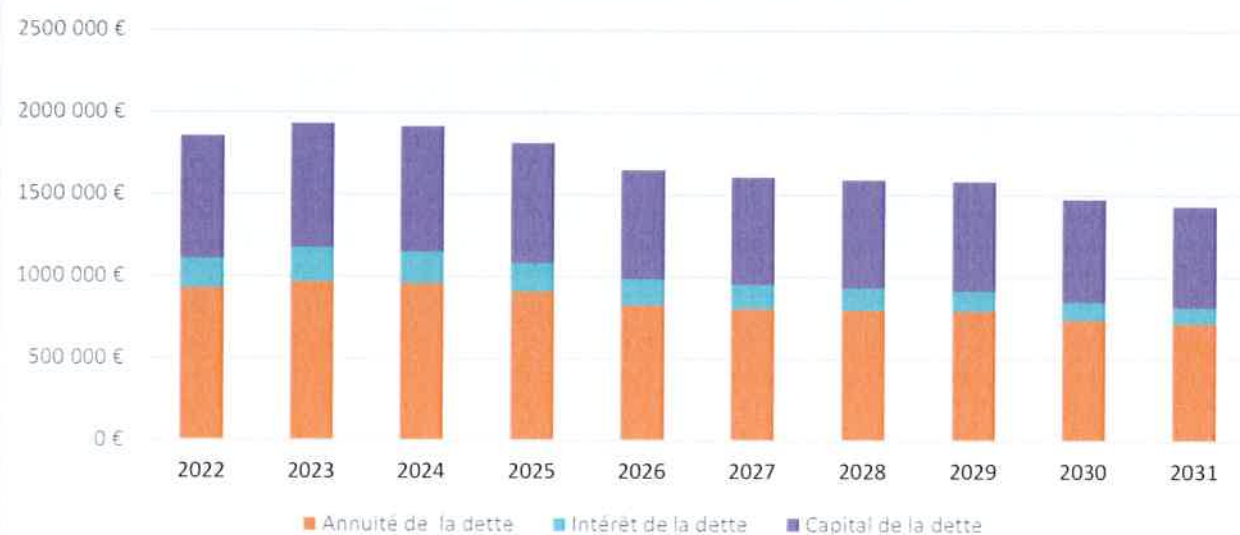
Capacité de désendettement



Profil d'évolution de la dette actuelle

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Annuité de la dette	927 337 €	965 969 €	957 024 €	905 883 €	823 956 €	803 000 €	795 098 €	789 735 €	736 780 €	715 672 €
<i>Intérêt de la dette</i>	178 278 €	208 010 €	188 800 €	172 896 €	158 384 €	145 833 €	133 826 €	121 351 €	108 864 €	96 896 €
Capital de la dette	749 059 €	757 959 €	768 224 €	732 987 €	665 572 €	657 167 €	661 272 €	668 384 €	627 916 €	618 776 €

Profil d'extinction de la dette



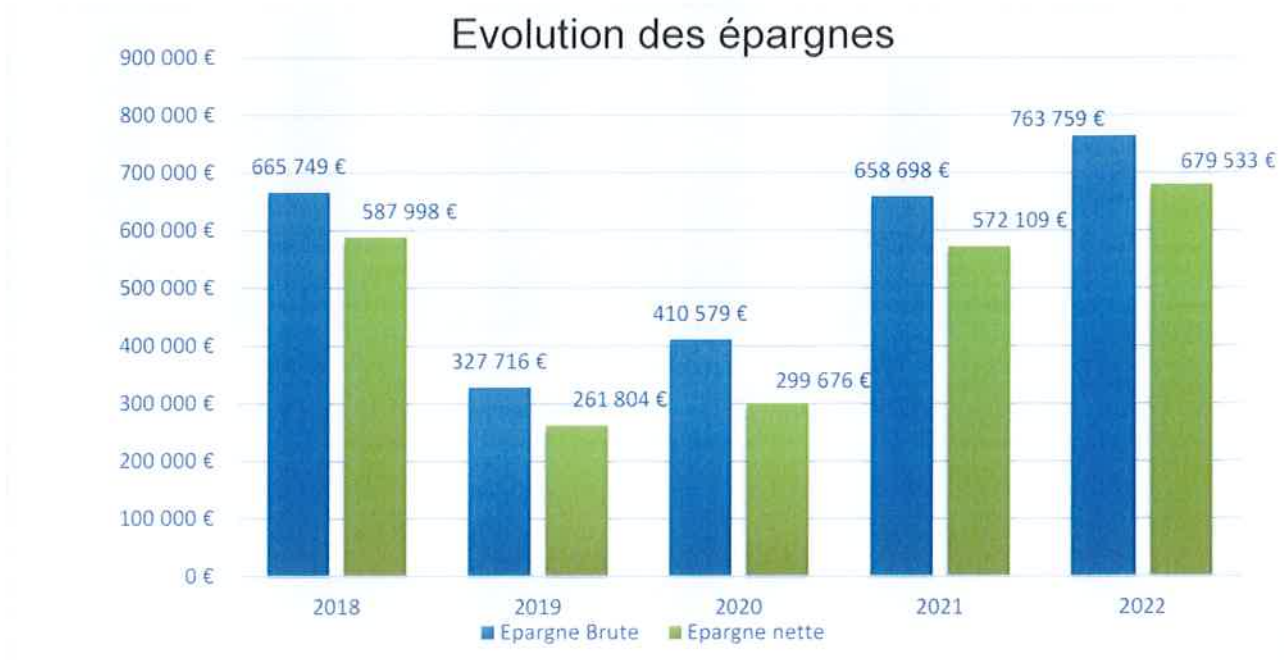
2- Une analyse des résultats de l'exercice 2022 des budgets annexes

Budget Eau Régie

Ce budget fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de 124 214.38 € qui s'explique en partie par une augmentation des volumes de consommation d'eau et du prix de l'eau mais également par des dépenses en moins en matière de charges de personnel (difficulté de recrutement à la suite de mutations ou départs en retraite) et les frais d'administration générale en raison de la modification des critères de répartition (économie de l'ordre de 27 000 €). En intégrant le résultat de 2021, le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1 265 779.43 €.

Avec le report de l'excédent d'investissement de 2021 (648 994.93 €) et l'intégration des restes à réaliser, le résultat de clôture de la section d'investissement est excédentaire de 556 423.62 €. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire pour financer les investissements 2022 et les restes à réaliser.

Evolution des épargnes à partir de 2018, année de la reprise de la compétence eau potable sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de communes :

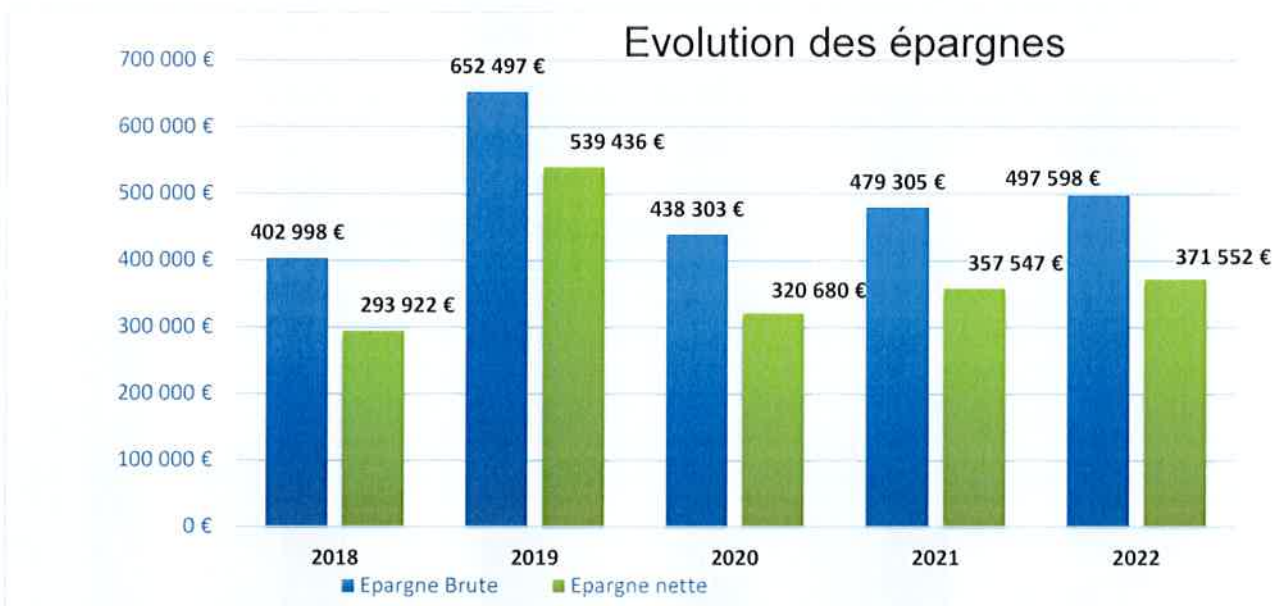


Budget Eau DSP

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de l'exercice excédentaire de 202 363.32 € et un résultat de clôture de 1 490 81.53 €. Les recettes de vente d'eau permettent chaque année de dégager un excédent de fonctionnement de l'ordre de 200 000 €.

La section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 301 808.86 €. L'excédent antérieur a permis d'autofinancer les investissements 2022 ainsi que les restes à réaliser sans avoir recours à l'emprunt.

Evolution des épargnes à partir de 2018, année de la reprise de la compétence eau potable sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de communes :

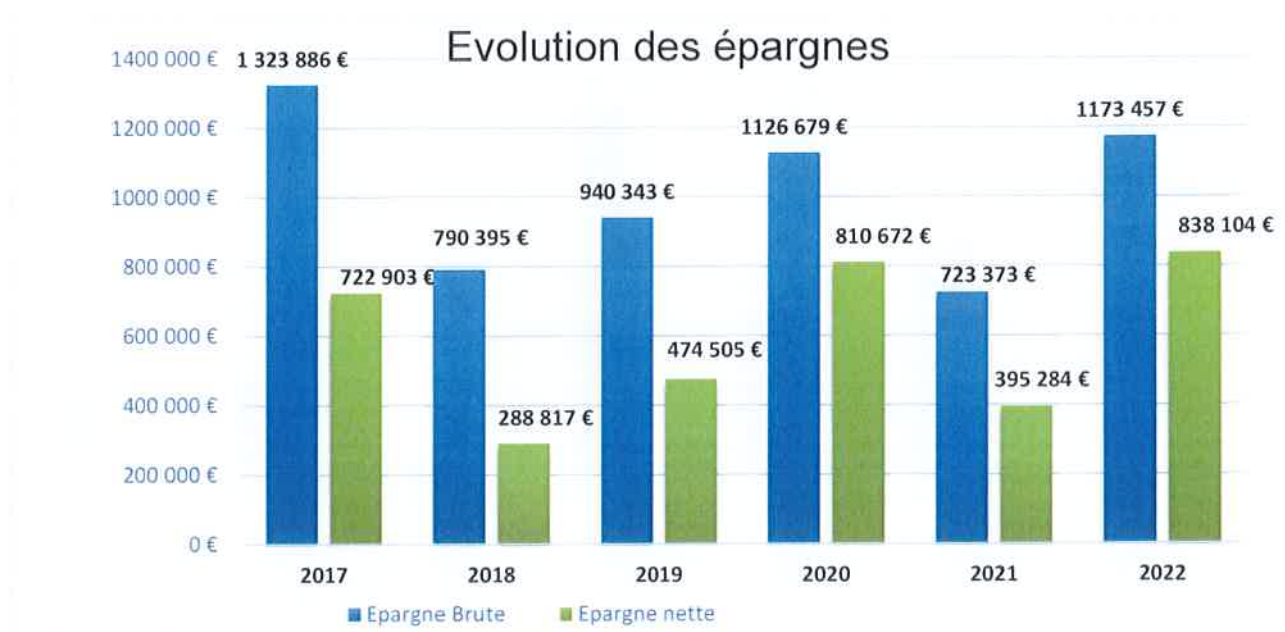


En 2026, le prêt pour la création des réseaux d'eau potable de Magny-lès-Villers se termine (14 270 € annuité en moins). Pour 2027, il s'agit de l'emprunt pour l'usine de traitement à Saulon-la-Chapelle (85 932 € annuité en moins).

Budget Assainissement Régie

Ce budget fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de 340 545.46 € qui s'explique par une augmentation des volumes de consommation d'eau et du prix de l'assainissement mais également une baisse des dépenses de fonctionnement, notamment sur la masse salariale (difficultés à recruter à la suite de mutations) sur les frais administration générale (modification des critères de répartition avec une économie de l'ordre de 98 000 €). En intégrant le résultat de 2021, le résultat de clôture de la section de fonctionnement reste excédentaire à hauteur de 947 297.83 €.

La section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 1 540 951.66 € en intégrant les restes à réaliser au 31/12/2022. L'excédent antérieur a permis de financer les investissements 2022 ainsi que les restes à réaliser sans avoir recours à l'emprunt.

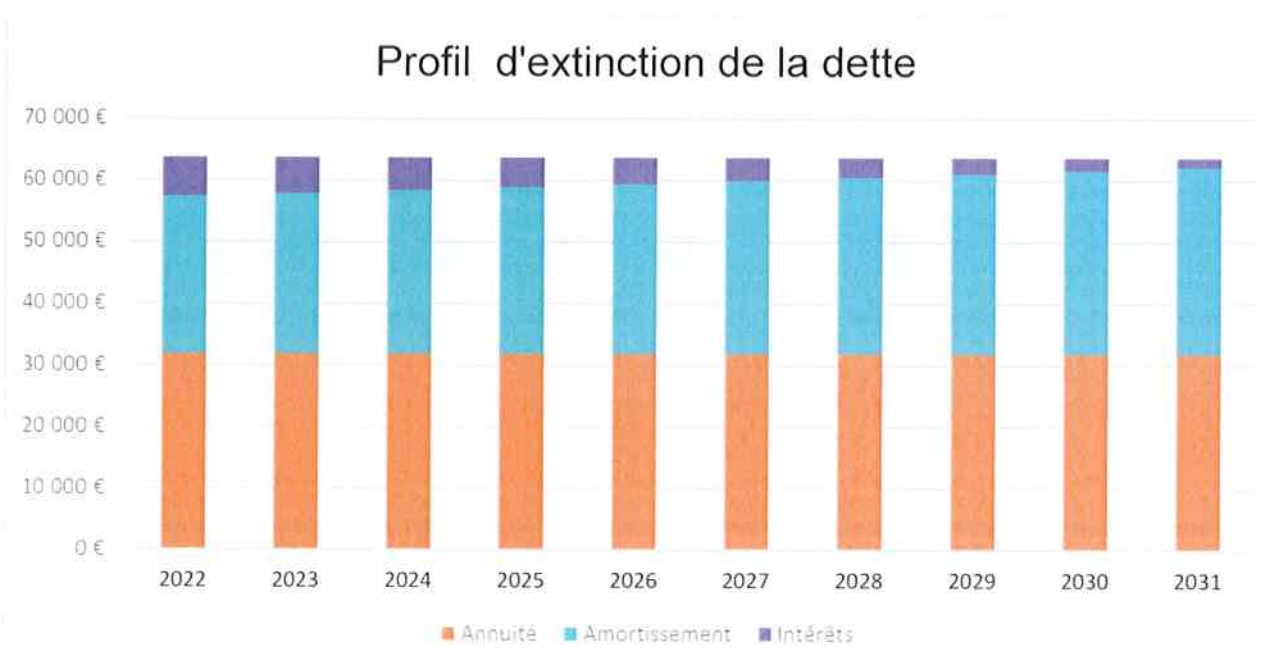
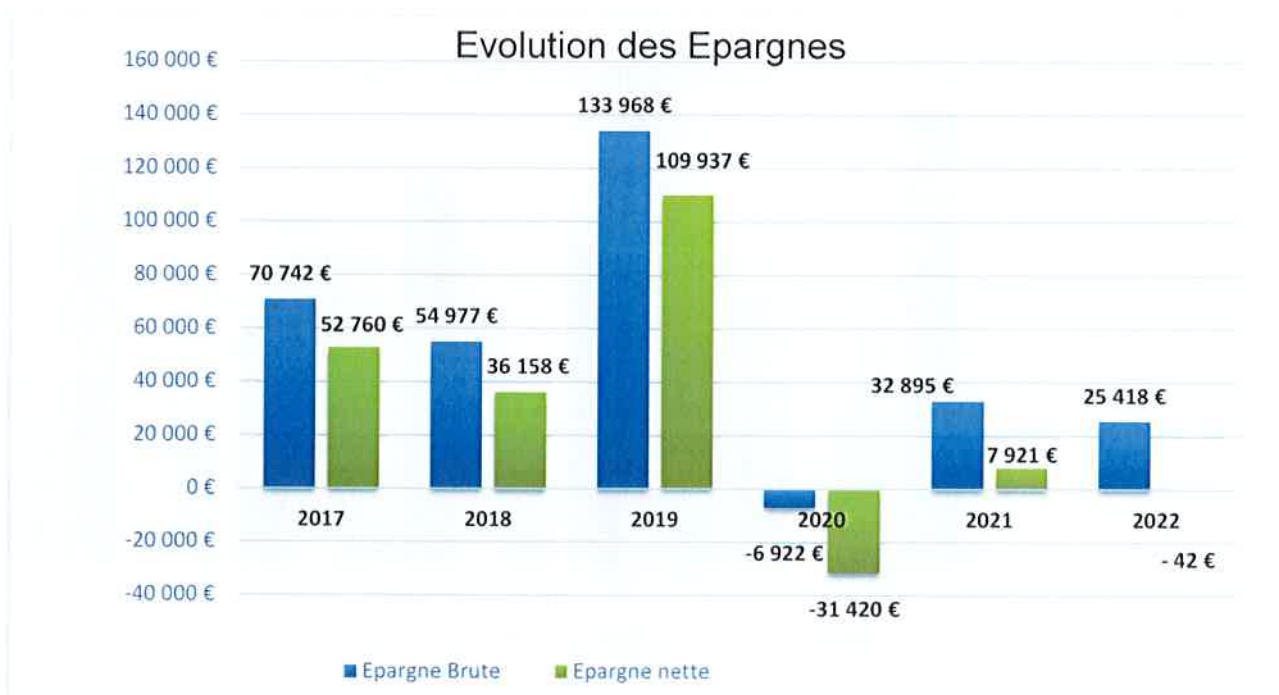


En 2024, remboursement du prêt relais de 997 328 € souscrit en 2022 dans l'attente du versement des subventions de l'Agence de l'Eau.

Budget Assainissement DSP Sud Dijonnais

Ce budget fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice très limité de 148.15 €. En intégrant le résultat de 2021, le résultat de clôture de la section de fonctionnement reste excédentaire à hauteur de 640 004.15 €. L'augmentation importante du prix de la redevance d'assainissement permet de couvrir uniquement les frais d'exploitation mais ne suffit pas à dégager des marges de manœuvre suffisantes pour financer les gros projets d'investissement et notamment le redimensionnement de la station d'épuration à Saulon-la-Chapelle.

La section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture déficitaire de 21 155.10 € en intégrant les restes à réaliser au 31/12/2022. Un prélèvement sur le fonds de roulement sera nécessaire pour financer les investissements 2022.

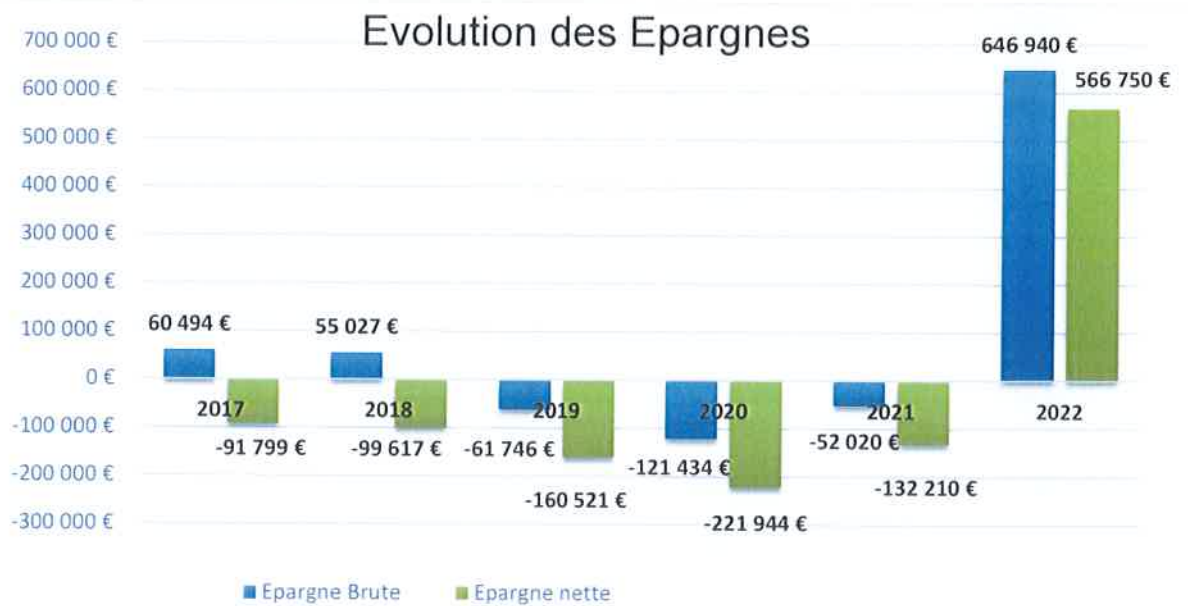


Budget Déchets

Ce budget fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de 457 667.36 € et un résultat de clôture excédentaire de 13 007.07 €. L'augmentation des tarifs depuis deux années a permis de rééquilibrer la situation financière de ce budget mais ne permet pas de dégager des marges de manœuvre pour les futurs investissements. La modification des critères de répartition des frais d'administration a permis également une économie de l'ordre de 30 000 €.

Ce budget reste encore très fragile avec des frais d'exploitation en augmentation et des prix de reprise des matières premières très volatiles.

En revanche, la section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture déficitaire de 516 678.88 € en intégrant les restes à réaliser au 31/12/2022 qui s'explique pour la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri et le déploiement du porte-à-porte des bacs jaunes sur l'ensemble du territoire. Un emprunt de 700 000 € a été sollicité auprès des établissements bancaires sur le début d'année 2023.



En 2023, intégration de l'annuité de la dette du nouvel emprunt de 700 000 € sur 3 trimestres.

Budget Service Commun Scolaire

Suite à la décision de la dissolution du service commun scolaire, ce budget sera clôturé au 31/12/2022. Les résultats de clôture seront répartis entre les communes adhérentes. La gestion d'écoles sera dorénavant exercée directement par les communes et par les deux nouveaux SIVOS récemment créés.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 247 020.86 € et un déficit d'investissement de 34 635.78 € soit un résultat de global de clôture de 212 385.08 €.

Budget Energie Chamboeuf

Cette chaufferie bois qui alimente essentiellement les bâtiments scolaires / périscolaires et des bâtiments communaux de la mairie de Chamboeuf sera transférée à la commune de Chamboeuf suite à la décision de la dissolution du service commun scolaire. Ce budget sera clôturé au 31/12/2022 et l'unique excédent d'investissement de 8 144.44 € sera restitué à la commune de Chamboeuf. La facturation de la vente de chaleur a été réalisée sur la fin d'année en tenant compte des dépenses réelles afin de clôturer la section de fonctionnement à 0.

Budget Transport

La section fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 89.40 €. La clôture de ce budget initialement prévue au 31/12/2022 n'a pas pu être réalisée. Cette condition dépendait de la vente des trois minibus. Un seul a pu être vendu. Par conséquent, une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 6 000 € a encore été nécessaire sur cette année.

L'année 2023 sera consacrée à une recherche plus active d'acheteur pour deux véhicules restants.

La section d'investissement se clôture par un excédent de 37 236.30 €.

Budget ZAE de Gevrey-Chambertin

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 827.85 € et la section d'investissement un excédent de 70 116.40 €.

Le prêt relais de 1 000 000 € souscrit en 2021 a permis de financer les premières dépenses d'acquisition de terrains et pré-études de faisabilité. Un prêt relais complémentaire sera nécessaire pour financer les travaux de viabilisation de la zone qui ont débuté fin 2022.

Budget ZAE de Nuits-Saint-Georges

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 410 728.37 € et la section d'investissement un déficit de 256 068.05 €.

Un prêt relais de 3 400 000 € a été mis en place en 2021 pour financer la première tranche des travaux de viabilisation d'environ 10 hectares de la zone.

Les 6 premiers lots ont déjà été encaissés pour une recette à hauteur de 534 380 €. La première tranche de 13 hectares enregistre un taux de commercialisation de 85%.

Budget ZAE de Gilly II

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 0.84 € et la section d'investissement un déficit de 39 257.06 €.

Le prêt relais de 520 000 € mis en place en 2021 pour financer les dépenses d'acquisition de terrains de la seconde tranche et les pré-études de faisabilité n'est plus suffisant. Nous avons dû payer en 2022 la redevance d'archéologie préventive à hauteur de 35 728 €.

Un prêt relais complémentaire devra être souscrit pour financer les travaux de viabilisation de la zone.

Budget ZAE de Gilly I

La vente du dernier lot est intervenue sur 2022 ce qui a permis de procéder à la clôture de ce budget au 31/12/2022 avec un déficit limité à 5 302.95 € pris en charge par le budget principal. Ce déficit s'explique essentiellement par les frais d'entretien des abords de la voirie et par les dépenses d'éclairage public. Ces dépenses seront dorénavant prises en charge par le budget principal.

Budget ZAE de Morey-Saint-Denis

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat déficitaire de 0.84 € et la section d'investissement un déficit de 9 913.79 €.

Un premier prêt relais de 100 000 € a été mis en place en 2021 pour financer les premières acquisitions et les pré-études de faisabilité. La souscription d'un nouveau prêt relais sera nécessaire pour financer la procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation pour finaliser l'acquisition des terrains et les études d'aménagement.

3^{ème} partie : LE CADRAGE BUDGÉTAIRE

Les efforts budgétaires réalisés depuis 2021 ont permis d'améliorer la situation financière de notre Communauté de communes.

En effet, avec un excédent de fonctionnement de l'exercice presque définitif de 1 234 000 €, l'objectif de rééquilibrage des comptes est atteint. A ce titre, il convient de rappeler que les exercices 2019 et 2020 s'étaient soldés par des résultats négatifs en fonctionnement de -233 856 et -197 775 € et en 2021, un résultat positif de 732 927 €.

Ce résultat s'explique en partie par des recettes supplémentaires notamment par l'augmentation des taux de fiscalité de la CFE et de la taxe foncière (+350 000 €), par des rôles supplémentaires de fiscalité (+ 56 041 €) et par une recette non attendue de la fraction de TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation (+390 844 €).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement n'a pas pu se poursuivre en raison de l'augmentation du prix du gaz (environ + 193 500 €), du prix du repas de la restauration scolaire (+ 90 000 €) mais également de l'augmentation de la masse salariale due à la hausse de la valeur du point d'indice et au versement du CIA pour la première fois en 2022.

Lancée en 2021, la restauration progressive d'un équilibre structurel durable doit être poursuivie en 2023 :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Améliorer le ratio d'endettement,
- Dégager une capacité d'investissement nécessaire aux projets nouveaux.

Ce constat dessine les pistes de réflexion pour la préparation budgétaire 2023 :

- La masse salariale, le principal poste de dépenses, doit toujours être maîtrisée tout en traçant des perspectives d'améliorations salariales pour les agents à travers l'augmentation du CIA en 2023 et le réexamen de l'IFSE pour tenir compte des contraintes de certains métiers,
- Les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 011) vont constituer en 2023 comme en 2022 notre principal souci d'inquiétude. En effet, l'augmentation des tarifs de l'électricité malgré l'aide de l'Etat à travers l'amortisseur électrique et les conséquences de l'inflation doivent être compensées par des recherches d'économie sur les autres postes,
- En matière de fiscalité, il conviendra de déterminer l'évolution de la fiscalité et en particulier l'action éventuelle sur les taux d'imposition afin de continuer à dégager une capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation de notre Programme Pluriannuel d'Investissement dans un contexte de taux d'intérêt en forte hausse,
- En matière d'investissement dans le cadre du PPI, nous entrons dans la phase opérationnelle sur plusieurs projets comme la rénovation énergétique du gymnase de Brochon, la construction d'un nouveau multi accueil petite enfance et d'un nouvel accueil péri et extrascolaire à Gevrey-Chambertin et la participation à la création de deux comptoirs de campagne à Saulon-la-Rue et à Corgoloin. Nous engageons des études préalables sur d'autres projets comme la construction d'un nouvel accueil péri et extrascolaire à Barges/Saulon-la-Chapelle, vraisemblablement le projet de la Karrière, la réhabilitation de la salle Omnisport et l'extension de la restauration scolaire à Nuits-Saint-Georges.
- Concernant le patrimoine existant, dans un contexte actuel de flambée des prix de l'énergie, il nous faudra mettre en œuvre un programme ambitieux de rénovation énergétique et de valorisation de nos installations,
- Une enveloppe devra également être consacrée à la mise en œuvre de notre projet de territoire sur toutes les thématiques identifiées comme prioritaires.

1- Les Mesures Fiscales

Les principales ressources fiscales de notre Communauté de communes sont :

- La taxe habitation sur les résidences secondaires,
- Une fraction de la TVA en compensation de la perte de la taxe d'habitation ;
- La taxe foncière ;
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- Une fraction de TVA en compensation de la perte de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;
- Une partie de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

➤ Une fraction de la TVA en compensation de la perte de taxe d'habitation

La fraction de TVA devrait connaître une hausse de 5.1% selon la loi de finances.

Fraction TVA 2021	Fraction TVA 2022	Fraction TVA 2023 estimée	Ecart
3 751 053 €	4 141 897 €	4 353 133 €	211 236 €

➤ Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2023

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de 7.1% en 2023 (3.4% en 2022, 0.2% en 2021 contre 1,2% en 2020) en lien avec l'augmentation de l'inflation. Elle ne s'applique que sur les locaux d'habitation et industriels. Les locaux commerciaux et professionnels sont eux réévalués en fonction de l'indice des loyers au niveau du département. Cet indice n'est pas encore connu, il devrait être de l'ordre de 2% à 3.5%.

➤ La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires connaîtront une revalorisation forfaitaire de 7.1% soit au minimum un produit attendu de 260 507 € et un produit supplémentaire de 17 269 €.

Comme le prévoyait la réforme de la taxe d'habitation, dès 2023, la communauté de communes a la possibilité de faire évoluer le taux en respectant les règles de lien entre les taux.

➤ La taxe foncière (TF)

La revalorisation des valeurs locatives de la taxe foncière sur le bâti devrait rapporter un produit supplémentaire de 19 466 €

➤ La cotisation foncière des entreprises (CFE)

Les premières tendances des services fiscaux concernant les bases de CFE des entreprises dominantes laissent apparaître une augmentation de 1.98% par rapport à 2022 (1.84% en 2021).

La revalorisation forfaitaire des bases assure un produit supplémentaire de 172 911 €.

➤ La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

A partir de 2023, la suppression du produit de la CVAE est compensée par l'attribution d'une fraction de TVA.

La fraction est divisée en deux parts :

- Une part fixe égale à la moyenne des produits de CVAE 2020, 2021, 2022 et 2023 et de la moyenne des exonérations perçues sur la même période ;
- Une seconde part liée au dynamisme du territoire dont les modalités seront précisées par décret.

Après interrogation des services fiscaux, ces derniers nous informent « **Dès lors que la CVAE ne constitue plus un impôt local à compter de 2023, nos bureaux réglementaires nous ont informés qu'aucun chiffre concernant la CVAE telle qu'elle aurait été perçue par les collectivités en l'absence de réforme ne sera communiqué. Le montant de la compensation suite à la suppression de la CVAE fera l'objet d'une notification dédiée au cours de l'année 2023** ».

Dans ces conditions, il est difficile d'évaluer le montant de la compensation pour l'année 2023, le principe de prudence comptable conduit donc à reconduire une compensation identique au montant de la CVAE perçue en 2022.

➤ La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

La prévision de recettes 2023 est à confirmer dans l'attente d'informations complémentaires de la part de la DGFIP. Les évolutions à la baisse comme à la hausse depuis 2019 posent question.

La Communauté de communes n'a plus de marge de manœuvre sur la TASCOM car le coefficient de 2% voté est au maximum autorisé.

➤ L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Le montant de l'IFER est revalorisé chaque année comme le taux prévisionnel, associé à la loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac pour la même année. Il devrait être de l'ordre de 4.3%

Les compensations fiscales versées par l'État intègrent encore cette année les exonérations accordées par l'Etat au titre des impositions de production à la suite de la crise sanitaire.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Exonération compensation part salaire TP (DUCSTP)	0 € Supprimée en 2018					
Exonération CET (CFE +CVAE) à partir de 2021 exonération base ent. Industrielle	1 065 €	21 530 €	22 428 €	790 379 €	849 740 €	910 071 €
Exonération TF à partir 2021 exonération TFB base ent. Industrielle	94 €	105 €	108 €	23 601 €	24 287 €	26 006 €
Exonération taxe Gémapi				5 672 €	5 672 €	5 672 €
Exonération TH (baisse de 2018 + compensation de 2017 demi-part des personnes veuves	166 771 €	179 309 €	190 791 €	0 € intégré dans la fraction de TVA		
Total	167 930 €	200 944 €	213 327 €	819 652 €	879 699 €	941 754 €

Le reversement du fonds national de garantie individuelle des ressources, issue de la réforme de la taxe professionnelle est figé depuis de nombreuses années à hauteur de **1 559 002 €**.

L'enveloppe nationale du FPIC est maintenue à hauteur de 2021, à savoir 1 000 M€. Cependant, notre participation devrait encore connaître une augmentation difficile à évaluer car son montant dépend du potentiel fiscal agrégé des habitants de notre Communauté de communes et de nos communes membres, au regard de l'ensemble des collectivités au niveau national et également de l'impact de la création des communes nouvelles.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FPIC	886 853 €	920 576 €	933 405 €	986 433 €	1 022 600 €	1 037 310 €	1 052 000 €

2- Les dotations de l'État

La DGF des Communautés de communes comprend :

- **Une dotation d'intercommunalité**
 - une dotation de base (30%) calculée en fonction de la DGF totale des communes et du coefficient d'intégration fiscale (CIF),
 - une dotation de péréquation (70%) répartie en fonction de l'écart relatif de potentiel fiscal, de la population et du CIF,
 - une dotation bonifiée supprimée.

Pour 2023, notre dotation d'intercommunalité ne devrait pas connaître de variation significative.

- **Une dotation de compensation**
- Chaque Communauté de communes perçoit une dotation de compensation correspondant à la suppression « de la part salaire » de la taxe professionnelle au sein de la dotation forfaitaire des communes. Notre dotation de compensation devrait subir une baisse de -13 743 € (-1.07%) pour compenser la hausse de la dotation d'intercommunalité d'autres Communautés de communes qui connaissent notamment une augmentation de leur population.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation de compensation	1 396 601 €	1 364 534 €	1 339 586 €	1 313 204 €	1 284 398 €	1 270 655 €
Dotation d'intercommunalité	173 344 €	191 091 €	210 173 €	230 900 €	254 121 €	254 121 €
Total	1 569 945 €	1 555 625 €	1 549 759 €	1 544 104 €	1 538 519 €	1 524 776 €

3- Tableau consolidé du produit fiscal, des dotations de l'Etat

	2021	2022	2023	Ecart
Taxe habitation	229 716 €	243 238 €	260 507 €	+ 17 269 €
Taxe foncière Bâtie	279 652 €	310 247 €	329 713 €	+ 19 466 €
Taxe foncière non bâtie	96 877 €	106 160 €	106 160 €	0 €
Taxe additionnelle taxe foncière	30 618 €	31 132 €	31 132 €	0 €
CFE	2 872 894 €	3 188 037 €	3 360 948 €	+ 172 911 €
CVAE	2 187 593 €	2 133 616 €	0 €	-2 133 616 €
TASCOM	226 024 €	235 683 €	235 683 €	0 €
IFER	245 654 €	256 657 €	267 693 €	11 036 €
TOTAL PRODUIT FISCAL	6 169 028 €	6 504 770 €	4 591 836 €	- 1 912 934 €

Fraction TVA en compensation suppression TH résidence principale	3 751 053 €	4 141 897 €	4 353 133 €	+ 211 236 €
Fraction de TVA part fixe en compensation suppression CVAE			2 133 616 €	+2 133 616 €
Fraction de TVA part dynamique en compensation de la suppression CVAE			0 €	0 €
Exonération CET (CFE +CVAE) à partir de 2021 exonération base ent. Industrielle	790 379 €	849 740 €	910 071 €	+ 60 331 €
Exonération TF à partir 2021 exonération TFB base ent. Industrielle	23 601 €	24 287 €	26 006 €	+1 719 €
Exonération Gémapi	5 672 €	5 672 €	5 672 €	0 €
Exonération TH (baisse de 2018 + compensation de 2017 demi-part des personnes veuves)	0 € intégré dans la fraction de TVA	0 € intégré dans la fraction de TVA		
TOTAL DES COMPENSATIONS FISCALES	4 570 705 €	5 021 596 €	7 428 498 €	+2 406 902 €
Dotation de compensation	1 313 204 €	1 284 398 €	1 270 655 €	-13 743 €
Dotation d'intercommunalité	230 900 €	254 121 €	254 121 €	0 €
TOTAL DGF	1 544 104 €	1 538 519 €	1 524 776 €	-13 743 €
FPIC	-1 022 600 €	- 1 037 310 €	- 1 052 000 €	+14 690 €
FNGIR	-1 559 002 €	- 1 559 002 €	- 1 559 002 €	0 €
TOTAL GENERAL	9 702 235 €	10 468 573 €	10 934 108 €	+ 465 535 €

4- Fiscalité

A taux constant, en tenant compte de l'augmentation forfaitaire des bases indexées sur l'inflation et d'une évolution prudente des bases de CFE, le produit fiscal estimé supplémentaire serait de l'ordre de 465 535 €.

Cette recette ne permettra pas de couvrir le coût supplémentaire des dépenses d'énergie lié à l'envolée des prix, le GVT de la masse salariale, l'augmentation annoncée de la valeur du point d'indice, l'augmentation des différents postes de dépenses dont le coût de la fourniture des repas et l'enveloppe pour le CIA.

Dans ce contexte et compte tenu d'éventuelles charges de fonctionnement supplémentaires, la commission des Finances s'appuiera sur des simulations fiscales pour proposer, si nécessaire, des variations de fiscalité.

5- Les attributions de compensation de taxe professionnelle

Elles seront réajustées pour tenir compte de la dissolution du service commun scolaire et de la participation des communes aux services communs secrétariat de mairie et droit du sol ainsi que de la participation des Communes au FPIC 2023.

6- Les autres recettes de fonctionnement

Les redevances et les participations de nos différents partenaires seront estimées de manière prudentielle afin de tenir compte de l'augmentation des tarifs et de la fréquentation des structures.

ATTRACTIVITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**1. Aménagement du Territoire****- Projet de territoire**

Par délibération du 24 janvier 2023, le Conseil communautaire a adopté son projet de territoire après un travail de concertation avec les communes qui s'est déroulé sur 18 mois. L'année 2023 sera la première année qui verra une traduction budgétaire concrète de ce projet politique. Ainsi, il sera proposé au vote du budget principal la création d'un poste d'agent de développement polyvalent chargé d'accompagner les territoires infra dans leurs projets. Cet agent de développement interviendra en renfort des services existants.

- SCOT / Politique du logement et du cadre de vie

La politique communautaire de l'habitat, consécutive de la compétence "aménagement de l'espace", devra se définir à l'issue de l'adoption du SCOT dont il constitue une des modalités de mise en œuvre du volet habitat, ainsi qu'en fonction des constats et besoins identifiés à l'issue de projet de territoire.

La procédure de révision du SCoT sera finalisée cette année après la réalisation de l'enquête publique en février/mars et avec l'objectif d'une approbation mise au vote en juillet. Ainsi, la majeure partie du marché du SCoT aura été engagée. Les inscriptions budgétaires correspondantes à la participation de l'EPCI au syndicat mixte du SCoT ne connaîtront pas de modifications substantielles jusqu'à la finalisation du marché. Rappelons que le SCoT fonctionne techniquement par des mises à disposition de personnel de chaque EPCI membre. A l'issue de cette phase, l'accompagnement des communes à la mise en compatibilité nécessitera la mobilisation de moyens humains adaptés.

En cohérence avec les orientations du projet de territoire adopté, le lancement des premières études visant à développer une politique communautaire de l'habitat pourra intervenir courant 2023 après l'approbation définitive du SCOT.

- Service d'incendie et de secours

A la demande du SDIS 21, un terrain de 5 110 m² a été réservé au sein la zone d'activité communautaire des terres d'or à Gevrey-Chambertin. La valorisation de ce terrain vendu à l'euro symbolique, pour le budget annexe de la zone d'activités économiques, par le budget principal sera évaluée sur la base d'une fraction de la valeur de ce terrain.

- Valorisation d'un terrain communautaire à Noiron-Sous-Gevrey

Suite à un appel à manifestation d'intérêt auprès d'opérateurs-aménageurs lancé fin 2021 pour l'aménagement et la valorisation d'un terrain propriétaire communautaire de 5 000 m², Orvitis a été retenu pour réaliser des équipements collectifs en direction des personnes âgées et de la petite enfance ainsi que des logements locatifs. Une promesse de vente a été signée.

- Fonds d'aide à l'investissement des communes membres

Le dispositif institué en 2018 a fait preuve de sa pertinence et a été reconduit fin 2022 (pour des crédits 2023). Il sera proposé d'inscrire à nouveau au BP 2023 une somme de 10 000 €. La date de dépôt des dossiers et la validité des fonds de concours ont été prolongées.

- L'Association du Pays Beaunois

La participation financière au fonctionnement de l'Association du Pays Beaunois sera reconduite compte tenu de l'apport important que cette structure peut représenter pour le financement des projets communautaires par la mobilisation des crédits Européens et régionaux spécifiques. Rappelons que le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a été signé fin 2021. Porté au niveau du pays Beaunois, ce contrat permet de prioriser les crédits de l'état sur les projets structurants portés par l'EPCI et les communes quand ils répondent aux critères assignés.

- L'Association pour la gestion des climats de Bourgogne patrimoine mondial de l'UNESCO

Le territoire de la Communauté de communes représente environ 60% du périmètre du bien inscrit au patrimoine mondial. Depuis la fusion, la subvention de fonctionnement attribuée par la Communauté de communes à l'association est de 6 000 €. Elle a été portée à 10 000 € en 2021 et serait reconduite en 2023, en contrepartie d'une meilleure représentation des élus de notre territoire dans les instances de l'association ainsi que d'une participation des communes de Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

2. Développement économique

- Zones d'activités économiques communautaires

- **Les Terres d'Or à Gevrey-Chambertin** : le permis d'aménager obtenu fin 2020 a permis d'engager la phase de pré commercialisation. Les travaux ont débuté à la fin du 2^{ème} semestre 2022. Des promesses de ventes ont d'ores et déjà été signées et des permis de construire accordés.
- **Le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges** : d'ores et déjà, la première tranche (13 hectares) enregistre un taux de commercialisation de 85%. Les premiers travaux d'aménagement ont débuté au printemps 2022 et s'achèveront en 2023. La déclaration de projet engagée en 2022 pour permettre l'extension du projet sur l'ensemble du périmètre prévu (tranche 2) étant achevée, il convient de travailler en 2023 sur le permis d'aménager de cette seconde tranche.
- **La Petite Champagne à Gilly-les-Cîteaux** : les derniers terrains disponibles en tranche 1 ont été vendus en 2021. Les études de faisabilité de son extension sont en cours et les acquisitions foncières réalisées. Le dépôt du permis d'aménager interviendra prochainement. Le diagnostic archéologique prescrit sur cette zone n'ayant pas donné lieu à une prescription de fouille et les études d'avant-projet étant terminées, le permis d'aménager sera déposé début 2023.
- **Les 4 Pieds de Poirier à Morey-Saint-Denis** : il s'avère nécessaire d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation pour finaliser les acquisitions nécessaires à la réalisation du projet conformément aux études réalisées, procédure complexe pour dissocier les deux ZAC (habitat et économie) comprises dans le projet, ce qui ralentit considérablement la réalisation de celui-ci.

- Inventaire des espaces à vocation économique

L'élaboration de l'inventaire, rendu obligatoire par la loi Climat et Résilience, est en bonne voie et sera un outil précieux pour déterminer les espaces sur lesquels de nouveaux parcs d'activité communautaire pourront être envisagés sans consommation d'espaces non urbanisables supplémentaires.

- Aide à l'immobilier de l'entreprise

La loi NOTRé a fait de l'attribution d'aides directes aux entreprises en vue de la création ou de l'extension de locaux d'activité une compétence exclusive des EPCI. Les conseils régionaux, chefs de file en matière de développement économique peuvent néanmoins intervenir également dans ce domaine sous réserve d'une autorisation des EPCI. Jusqu'à fin 2022, le Conseil Régional BFC disposait d'un programme d'intervention en faveur de l'immobilier des TPE et PME, des hébergements touristiques et des entreprises de l'économie sociale et solidaire conditionné à une aide de l'EPCI à concurrence de 1 € de l'EPCI pour 10 € de la Région, l'aide de l'intercommunalité étant plafonnée à 5000 €. Ce dispositif a été supprimé par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté début 2023. Le règlement d'attribution voté en 2018 par la Communauté de communes ayant pour principal objet de permettre aux entreprises demandeuses de bénéficier de l'intervention régionale, il est donc proposé de ne pas reconduire ce dispositif en 2023 ainsi que les crédits correspondants devenus sans objet. Toutefois, la convention d'autorisation avec le conseil régional a été récemment renouvelée afin de permettre son intervention exceptionnelle en cas de projet d'installation ou d'extension structurant et stratégique pour le territoire.

- Politique du commerce local

Le travail engagé dès 2018, en relation très étroite avec toutes les communes du territoire, a donné lieu à la définition d'un plan d'actions adopté en 2020 et structuré autour de 2 actions :

- La mise à disposition d'un manager du commerce de proximité,
- Le développement des outils numériques au service du commerce local.

Ces deux actions se sont poursuivies en 2021 et 2022 malgré le contexte sanitaire puis la crise énergétique. Celles-ci ont donné de bons résultats en matière d'accompagnement individuel par les agents de la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI) dans le cadre de notre convention de coopération et peuvent continuer à être menées en 2023 malgré l'arrêt des financements du FRT et pour un budget revu à la baisse.

- Economie Sociale et Solidaire

L'action particulière menée avec l'enseigne « Comptoir de campagne » en faveur de l'implantation de commerces et services de proximité en zone rurale, a été poursuivie, permettant d'identifier deux sites d'implantation, à Saulon-la-Rue et Corgoloin. A l'issue de ces études et après avis favorable des deux communes, des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage ont été conclues et ont trouvé leur traduction budgétaire en DM 2021. Elles se sont donc poursuivies en 2022 en vue de la création des locaux qui pourra intervenir courant 2023. La participation par fonds de concours de l'EPCI à ces opérations est fixée à 10 % du solde après subvention, soit environ 40 000 € au total.

D'autre part, à l'issue du financement de la phase de préfiguration d'un tiers lieu des hautes côtes, la Communauté de communes devra se positionner sur son implication éventuelle dans la suite de ce projet au vu des objectifs et modalités de mise en œuvre poursuivis par le collectif de porteurs de projet.

L'année 2023 verra également se déployer le dispositif d'appel à projets pour l'utilisation des fonds consignés dans le cadre de la compensation agricole collective de l'écoparc le Pré Saint Denis. Ce fonds de 120 299 € soutiendra, après validation du cahier des charges de l'AAP, les projets collectifs agricoles y répondant.

3. Mobilité

Les questions de mobilité et de déplacement constituent un enjeu majeur du territoire communautaire, tant sur le plan de l'aménagement équilibré de notre territoire que sur le plan environnemental. Le contexte national place également les questions de mobilité, de transport et de déplacement au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

L'année 2021 a vu la Communauté de communes se doter de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » dans le cadre des dispositions de la loi LOM. Dans ce cadre, la négociation du Contrat Opérationnel de Mobilité au niveau du bassin de mobilité « entre Dijon et Beaune » avec les EPCI voisins et la Région sera poursuivie.

Cet enjeu est jugé comme prioritaire dans le projet de territoire et un certain nombre d'actions qui y figurent peuvent connaître un début de réalisation en 2023, sous réserve des nécessaires arbitrages budgétaires correspondant, certaines nécessitant le recours à des expertises externes.

- Mise à l'étude du schéma directeur des mobilités du territoire

De l'étude de ce schéma en 2023 découleront les actions concrètes à mettre en œuvre les années suivantes. Une inscription budgétaire correspondante sera proposée au BP 2023.

- Mise en œuvre du schéma cyclo

Suite à l'adoption du schéma directeur cyclo, il conviendra de prévoir une inscription budgétaire correspondant d'une part aux financements en investissement des équipements connexes accompagnant les premières réalisations d'infrastructures cyclo par les communes, et d'autre part, en fonctionnement, au déploiement du plan de communication et de sensibilisation aux usages du vélo.

Afin d'accompagner le changement de pratiques et de communiquer sur les aménagements, une inscription budgétaire permettra de mettre en place les actions définies dans le plan de communication.

4. Développement Touristique

L'année 2023 verra le renouvellement pour 5 ans de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme. Le fort rebond de la fréquentation en 2022 a engendré une forte hausse du produit de la taxe de séjour qui lui est affectée.

Engagée en septembre 2021, l'étude de développement des sentiers de randonnées pédestres a été poursuivie et achevée en 2022. Le travail d'ingénierie mené avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 21 (CDRP 21) a consisté à identifier des boucles inscriptibles au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dans le but de diversifier l'offre touristique du territoire et de valoriser des zones propices à des activités de pleine nature. 10 sentiers ont ainsi pu être identifiés et des crédits devront être programmés pour leur réalisation effective. Certains de ces sentiers pourront être aménagés et également utilisés pour les pratiques VTT et Trail.

En outre, au titre du Projet de Territoire, pour valoriser touristiquement deux secteurs, deux projets particuliers seront travaillés en 2023, l'un pour étudier la faisabilité de l'utilisation de « la voie du Tacot » dans les Hautes Côtes et l'autre, dans la plaine de Cîteaux, pour développer l'attrait de l'Abbaye de Cîteaux, patrimoine Cistercien en lien avec les Climats, de la Cent Fonts et de la forêt.

Figurant au titre des orientations du secteur de Nuits-Saint-Georges-Côte Sud, l'objectif de valorisation du site Saule GUILLAUME, en vue de compléter et d'améliorer l'attractivité pour sa partie non occupée par le TNCO, doit être engagé.

Accueil potentiel d'un Village Vacances VVF : courant 2019, la Communauté de communes a été approchée par l'association VVF Villages dans l'optique d'implanter un village vacances sur le territoire communautaire. Cette sollicitation a été et reste bien accueillie par les élus du territoire. A ce stade, un site potentiel est identifié à Corgoloin. Le travail de fond mené avec l'association et les différents acteurs publics concernés, permettant d'assurer la viabilité patrimoniale, logistique et financière du projet, sera poursuivi en 2023.

5. Eau

Notre ligne directrice est : « assurer une eau de qualité et en quantité suffisante sur tout le territoire communautaire ».

Eau (budget annexe) :

Concernant la gestion des budgets annexes de l'eau potable, la Communauté de communes a repris la compétence Eau sur tout le territoire fin 2017, reprenant de fait la gestion comptable du fonctionnement et de l'investissement sur ces budgets.

- Secteur en délégation de service public

31 communes sont en délégation de Service Public (DSP) depuis de nombreuses années avec des contrats qui se terminaient entre 2022 et 2025.

Depuis 2021, une réflexion était menée avec l'aide d'une assistance à maître d'ouvrage pour la définition du futur mode de gestion de l'eau potable sur le territoire. Après débat, la décision a été prise de maintenir le périmètre existant sous DSP sur les 31 communes et de conforter la Régie sur les autres communes.

Ceci a permis de lancer la consultation en mars 2022 pour la signature effective d'un contrat en DSP sur l'ensemble du territoire des 31 communes. En octobre 2022, la société a été choisie et le marché notifié.

Le nouveau contrat de DSP avec délégataire unique a pris effet au 1^{er} janvier 2023 pour remplacer les contrats en extinction au 31 décembre 2022. Au 1^{er} janvier 2026 celui-ci sera actif sur l'ensemble des 31 communes concernées.

Ce nouveau contrat réaffirme les orientations en matière de sécurisation de la ressource, de qualité d'eau et de rendements performants sur la totalité du périmètre en cohérence avec le projet de territoire impulsé par la Communauté de communes.

- Secteur en régie

Pour 2023, outre les nombreux dossiers ouverts, la Régie doit poursuivre l'harmonisation engagée depuis 2019, moderniser ses installations et étendre la télégestion des sites distants et sensibles.

Sécuriser l'alimentation et la qualité de l'eau potable : préserver les ressources existantes et en rechercher de nouvelles.

Les directives à engager dès 2023 et poursuivre les années suivantes seront :

- Finaliser la protection des captages et de nos ressources en eau potable.
- La sécurisation et la gestion de nos ressources en eau potable visant à assurer l'alimentation en eau potable sur le territoire, en qualité et en quantité suffisantes en tout point.
- L'amélioration des rendements et la réduction significative des pertes d'eau.
- Le renforcement du maillage du réseau en Régie comme DSP.
- La recherche d'autres ressources d'approvisionnement en eau potable en partenariat avec le Département (boucle des Maillys) mais aussi localement (nappe de Quincey).

Cette année le renouvellement de conduites contribuera aussi aux objectifs fixés précédemment avec notamment le démarrage de la 3ème tranche des travaux programmés sur Nuits-Saint-Georges dès février 2023.

Le prix de l'eau reste l'une des priorités, son lissage entamé depuis 2019 se poursuivra jusqu'en 2025 pour converger vers des tarifs uniformisés par budget sur l'ensemble du territoire.

Afin d'assurer la performance du réseau, sa pérennité, son optimisation et de mettre en œuvre une gestion optimale du réseau en eau potable, une étude sera lancée dès cette année pour la mise en place d'un schéma directeur à l'échelle du territoire et en adéquation avec le projet de territoire communautaire.

Nous aurons également l'impérieuse nécessité d'engager un programme d'économie qui visera la réduction des consommations d'eau.

6. Assainissement

Les études et travaux de cette année et qui devraient se poursuivre dans les années à venir également :

- Mise en charge des stations d'épuration réalisées en 2022 sur les communes de Détain-et-Bruant, Chevannes avec incitation des usagers à se raccorder au réseau public d'assainissement en abandonnant la filière ANC assainissement autonome non collectif.
- Lancement de la consultation des entreprises pour la reconstruction de la station d'épuration de Saulon-la-Chapelle pour un démarrage des travaux en novembre 2023 avec un financement annoncé à une hauteur de 50% du montant prévisionnel de l'opération par l'agence de l'eau.
- Poursuite des études et finalisation du dossier technique et financier pour le redimensionnement de la station d'épuration de Brochon.
- Finalisation des zonages d'assainissement sur le territoire, diagnostics des réseaux, programmation pluriannuelle des travaux d'entretien et de renouvellement des réseaux.

Afin de sécuriser et d'assurer les soutiens de l'agence de l'eau, les opérations de reconstructions et redimensionnement des STEP de BROCHON et SAULON-LA-CHAPELLE ont été inscrites au nouveau programme pluriannuel de l'agence de l'eau.

- La poursuite des travaux de renouvellement de réseaux et réalisation de branchements individuels au réseau collectif d'assainissement.
- La poursuite des campagnes de contrôle en assainissement non collectif avec diagnostic et conseils auprès des usagers.
- La poursuite de la modernisation de nos installations avec la mise en place d'un suivi à distance suivant les possibilités techniques.

Pour cette année 2023, comme pour l'eau potable, le lissage de la redevance d'assainissement est en cours pour une convergence effective sous quelques années.

7. GEMAPI

Cette compétence incombe à la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018 et devait s'exercer par l'intermédiaire de deux structures :

- L'une en lien avec le bassin du Meuzin, à savoir l'EPAGE couvrant le bassin de la Dheune ;
- L'autre portant sur le nord du territoire (Syndicat Mixte sur les bassins Ouche, Vouge et Tille).

Cette deuxième structure a été créée dans un contexte conflictuel entre les divers EPCI concernés avec contentieux devant le Tribunal Administratif. Courant 2021, les anciennes structures syndicales ont été reconstituées administrativement, la Communauté de communes est ainsi en relation avec le SMBOA (Ouche) et le SBV (Vouge).

Le Conseil communautaire, par délibération du 30 janvier 2018, a décidé de financer cette compétence par la mise en place de la taxe créée spécifiquement à cet effet dont le produit est consacré à la prise en charge des cotisations de fonctionnement et d'investissement au sein des 3 bassins versants de notre territoire.

Nous ne connaissons pas encore le montant des participations pour l'année 2023 à ces syndicats. La taxe Gemapi sera ajustée en fonction de ces dernières.

8. Gestion des déchets

L'année 2022 a été consacrée au déploiement des nouveaux équipements de collecte pour la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 de la collecte du flux Fibreux en apport volontaire et du flux Non Fibreux en porte-à-porte et à la préparation des nouvelles fréquences de collecte pour les usagers et les professionnels.

L'ensemble de ces changements a conduit à la modification complète du mode de tarification désormais inadapté car unique quel que soit le type de producteur. La construction des nouveaux tarifs a conduit à l'élaboration de 5 grilles tarifaires différenciées reposant sur le type d'usager (particulier/professionnel) et la fréquence de collecte. La démarche d'incitation des usagers à maîtriser leur production de déchets se poursuit encore. Les tarifs 2023 sensibiliseront plus particulièrement les professionnels désormais soumis à des tarifs de levées supplémentaires plus dissuasifs.

Enfin, à la suite des résultats de l'AMO réalisée début 2022 sur l'évaluation de la gestion du service, il restera à étudier le maintien ou non de la régie de collecte. Des orientations sur le devenir de la régie devront être prises au cours du 1^{er} semestre 2023 afin de préparer les renouvellements des marchés qui arrivent à échéance fin 2023.

La mise en œuvre des actions du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) inscrites au PCAET reprendra courant 2023 avec notamment la réalisation d'une caractérisation des bennes Déchets Non Recyclables (DNR) et du diagnostic interne des services, la poursuite du déploiement du compostage individuel et la réflexion sur le broyage des déchets verts de déchèteries.

9. Protection et mise en valeur de l'environnement

- Réserve Nationale Naturelle, Natura 2000 et ENS

Suite à la restructuration du service Biodiversité et Développement durable en 2022, l'année 2023 sera consacrée à la mise en œuvre des plans de gestion des sites Natura 2000 (Forêt de Cîteaux et environs ; Combes de la Côte dijonnaise) et de la Réserve Naturelle de la Combe Lavaux. La priorité sera mise sur certaines actions telles que la planification de la sécurisation des chemins de la RNN, la mise en œuvre du calendrier d'animation et du projet pédagogique, des contrats en faveur de la biodiversité forestière, du renouvellement des Mesures Agro-environnementales et des actions en faveur des chauves-souris. Ces programmes restent financés à 100 % par l'Etat et l'Europe.

Sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Bois de Montfée, programme soutenu par le CD21 à hauteur de 50%, la priorité sera l'évaluation et la révision du plan de gestion (pour 2023-2027) et la poursuite des actions engagées, en particulier la finalisation d'un protocole de suivi de la forêt mis en œuvre via un apprentissage et en partenariat avec l'ONF.

L'ensemble des actions de restauration des milieux naturels sur la côte (coupe de pins, restauration de pelouses sèches) fera l'objet d'une concertation avec l'association des Climats afin de prendre en compte les

aspects paysagers. A ce titre, le partenariat avec RTE (Réseau et Transport d'Electricité) sera poursuivi pour améliorer la gestion des milieux sous leur réseau.

Enfin, l'accompagnement du monde agricole et viticole, démarré via le projet SILENE depuis 2019, sera reconduit en 2023 via un partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Cette action contribuera à l'atteinte de certains objectifs du PCAET.

- Education à l'environnement

En 2023, au moins 4 communes de la Plaine de Cîteaux seront accompagnées par le service pour la valorisation du patrimoine (écologique, paysager, historique) de la forêt avec, en perspective, la création d'un nouvel ENS. Cet accompagnement se fera, dans un premier temps, via l'animation Natura 2000 du site de Cîteaux.

Dans la mesure des moyens humains disponibles, le service pourra accompagner également une ou deux autres communes pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de valorisation.

Par ailleurs, le service Biodiversité et Développement durable continuera de proposer son assistance aux services de la collectivité pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets, en particulier concernant l'urbanisme.

Le service Biodiversité et Développement durable met en œuvre des actions de sensibilisation dans le cadre de la Réserve Naturelle, de l'animation des sites Natura 2000 et de l'Espace Naturel Sensible du Bois de Montfée. En particulier, le projet pédagogique 2022/2023, démarré à l'automne, se poursuivra pour accompagner entre 3 et 4 structures. Un calendrier d'animations du service prévoit 12 animations gratuites et tout public tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire.

- PCAET

Schéma directeur des énergies renouvelables : dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, le SICECO accompagne la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dans ses démarches de transition énergétique notamment dans la réalisation d'un schéma directeur de développement des énergies renouvelable. Cet outil permettra de définir une stratégie commune face au déploiement des projets sur le territoire. Il conviendra de prévoir une inscription budgétaire pour ce service de planification énergétique.

Programme de rénovation thermique des logements : la rénovation énergétique des bâtiments est identifiée comme un des principaux leviers pour une meilleure maîtrise des consommations d'énergies et l'engagement de l'EPCI avec l'Aide Rénov est à renforcer en 2023. Dix-huit foyers sont engagés dans le dispositif et sont, à ce jour, en attente de finalisation des travaux pour déclencher l'aide financière. Le nombre de dossiers instruits dans le cadre du Pôle Rénovation du Pays beaunois étant en augmentation, l'enveloppe correspondante devra être adaptée aux demandes.

- Mission SIG

Pour l'ensemble des missions et actions du pôle, tant en matière de développement territorial que de gestion de l'eau et l'assainissement, le fait de disposer en interne d'un Système d'Information Géographique est un atout essentiel qu'il convient de préserver et de valoriser

Toutefois l'infrastructure logicielle est actuellement vieillissante : le logiciel utilisé pour les cartes de consultation accessibles aux agents n'est plus supporté.

De plus, ce logiciel n'est pas dimensionné pour le nombre d'utilisateurs actuel et un accès à distance comme c'est le cas pour les 3 sites utilisateurs du SIG de la collectivité (Pôle administratif de Gevrey, EFS et CTI).

Il faudrait pour cela s'orienter vers une solution WEB qui permettrait de développer de nouveaux usages et faciliterait l'administration du SIG qui est complexe actuellement et fait perdre du temps.

En outre, cet outil pourra connaître un développement, en consultation, au service des communes dans le cadre de leur propres compétences et actions.

10. Service commun « Autorisation du droit du sol (ADS) »

La mise en place de la dématérialisation pour le traitement des autorisations d'urbanisme, déjà bien engagée en 2022, se poursuivra en 2023.

Ces évolutions nécessitent des adaptations dans le fonctionnement du service. Beaucoup de communication et pédagogie doivent être réalisées auprès des communes adhérentes.

Le traitement des dossiers, avec la dématérialisation, est plus chronophage pour le service instructeur. Une réflexion doit être engagée sur le dimensionnement du service, notamment aux vues des chiffres de 2022 (≈ 980 dossiers instruits) pour un maintien d'une instruction de qualité.

COHÉSION SOCIALE, ENFANCE, PARENTALITE, CULTURE ET SPORTS

Pour l'ensemble de la direction Petite enfance – enfance jeunesse, il conviendra de prendre en compte l'incidence d'un décalage important entre les dépenses de personnel budgétées en 2022, et le réalisé 2022 à périmètre de missions constant. Plusieurs postes n'ont pas été pourvus sur toute ou partie de l'exercice 2022, par défaut de recrutement effectif.

Une Convention Territoriale Globale (CTG) en partenariat avec la CAF, la MSA et le Département est en cours d'élaboration, pour remplacer l'ancien contrat Enfance-Jeunesse qui est arrivé à son terme le 31/12/2021. Son élaboration s'appuie sur un diagnostic social du territoire, et elle constituera le versant social du projet de territoire de la Communauté de communes.

La CTG peut porter sur les domaines de la petite-enfance, de l'enfance-jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'accès aux droits, et de l'animation de la vie sociale. Les objectifs qui y seront inscrits dans le cadre d'une démarche partenariale recouperont pour certains les projets de services ci-dessous ou seront susceptibles de venir s'y ajouter.

1. Petite enfance

La demande de moyens de garde demeure forte sur le territoire, dans un contexte de baisse régulière et continue du nombre des assistantes maternelles. La coordination des projets de création de places publiques et privées, mais surtout leur répartition sur le territoire est le fil conducteur de l'action du service petite enfance.

Les projets pour 2023 :

- Poursuite et renforcement du dispositif du guichet unique : le passage par les RPE sera obligatoire pour pouvoir déposer une demande de place en crèche.
- Reprise complète attendue des animations du RPE de Gevrey/Noiron.
- Une procédure de DSP est en cours pour déléguer la gestion des EAJE de la Coccinelle à Nuits-Saint-Georges et des Loupiots à Saulon-la-Rue à un unique concessionnaire au 1^{er} septembre 2023.
- Lancement du concours d'architecte fin 2023 du projet de création d'un nouvel équipement petite enfance à Gevrey-Chambertin regroupant le multi accueil « La Fée Clochette » et la micro-crèche « Les Lucioles ».
- Coordination des acteurs privés sur les projets de création de nouveaux équipements : un projet de micro-crèche de 12 places à Saulon-la-Chapelle, et un projet en cours de définition dans le cadre de l'appel à projet intergénérationnel attribué à ORVITIS à Noiron-sous-Gevrey.
- Programme complet d'analyse de la pratique pour les professionnels.

Les contraintes externes :

- Les équipes seront en 2023 complètes et partiellement renouvelées par rapport à 2022 où des postes sont restés vacants plusieurs mois, notamment celui de la coordination petite-enfance, d'une animatrice de RPE et l'équivalent d'un mi-temps d'agent social.
- Un seul agent, partant en retraite, disposait d'une qualification d'infirmière apte en puériculture. La réglementation imposant le recours à un cadre de santé à hauteur d'une trentaine d'heures pour les deux EAJE, il conviendra de rechercher cette compétence (rare) par un intervenant externe constituant une dépense nouvelle, quoique modeste.

2. Enfance – Jeunesse

Les orientations du service sont toujours fortement marquées par la nécessité de rééquilibrer les moyens mis en œuvre pour correspondre à la demande. Cette demande ne faiblit pas sur les temps périscolaires, et notamment sur les accueils du midi, ce qui en fait le principal enjeu dans un contexte de pénurie de main d'œuvre diplômée.

Les projets pour 2023 :

- Lancement du concours d'architecte pour la réalisation d'un nouveau bâtiment destiné à l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire de Gevrey-Chambertin.
- Lancement de l'étude conjointe avec les communes de Saulon-la-Chapelle et de Barges pour la construction d'un nouveau Pôle Scolaire et périscolaire.
- Les effectifs périscolaires ont légèrement stagné en 2022, suivant notamment l'évolution des constructions de logement neufs, et certainement influencés par le souci d'économies des usagers. Néanmoins la fréquentation reste élevée sur certains sites au regard des capacités techniques d'accueil (Nuits-Saint-Georges, Saulon-la-Chapelle par exemple). Le service poursuit donc ses réflexions pour proposer des solutions en termes de répartition des effectifs, l'adaptation des locaux, des horaires, la répartition géographique des sites, les possibilités de regroupement.
- Les relations avec les usagers pouvant toujours être améliorées, divers axes de progrès sont envisagés (communication). L'aspect numérique sera le plus impactant du point de vue budgétaire, avec notamment l'ouverture pour les familles d'une possibilité d'inscription directe et complètement dématérialisée au service pour la saison 2023-2024. Elle nécessitera un reparamétrage du logiciel, et des formations spécifiques pour le personnel administratif. De même après un test de dispositif de pointage dématérialisé sur tablettes (comme à Corgoloin), il est décidé la généralisation de ce dispositif en 2023 à l'ensemble des sites. En termes de moyens, il faut envisager de compléter l'équipement existant en tablettes tactiles pour porter le parc à une trentaine de matériel, et de former l'ensemble des agents du service à l'usage de l'application dématérialisée.
- Faute de référent jeunesse disponible, il n'y a plus de proposition d'offre d'activités de loisir spécifiques pour la jeunesse (12-17 ans). Des moyens pourraient être réaffectés en interne pour revenir à une proposition d'activités plus adaptées à cette tranche d'âge sur les temps extrascolaires, avec des moyens d'animations dédiés (transports, intervenants, sorties).
- Impliquer les services de la Communauté de Communes (Culture, Sport, biodiversité, ...) dans des propositions d'activités extrascolaires.
- Recruter un nombre significatif d'animateurs.

Les contraintes externes :

- De nombreux postes sont restés vacants en 2022 et le demeurent au début de l'année 2023 malgré des recrutements et réorganisations. Si les postes de direction (directeurs et adjoints) sont pourvus au 1^{er} janvier, ce n'est pas le cas pour un nombre significatif de postes d'animateurs et d'au moins un responsable de site adjoint. Les moyens affectés au CLAS, à la prévention et à l'accompagnement de la parentalité sont eux à renouveler complètement.
- 2023 sera la 1^{ère} année complète du nouveau marché de restauration conclu avec SHCB. Les prix sont connus depuis le 1^{er} septembre 2022, et les tarifs de restauration scolaire avaient été anticipés en conséquence avec une augmentation de + 0.20 € par repas. Néanmoins, le secteur économique de la restauration collective connaît de fortes augmentations notamment sur le prix de l'énergie et l'approvisionnement en denrées alimentaire, et dans une moindre mesure sur les salaires. Outre l'incidence de l'augmentation des prix de 2022 en année pleine, les termes économiques du marché pourraient être amenés à évoluer à nouveau au cours de l'année 2023 pour tenir compte de ce contexte économique défavorable.
- La tarification des accueils de loisirs, au taux d'effort **selon les prescriptions de la CAF** pour être agréé, s'appuie sur les revenus déclarés par les familles. Les circulaires CAF imposaient un calcul sur la base du quotient CAF au 1^{er} septembre 2022. Un délai a été obtenu pour cette évolution qui nécessitait une refonte des paramétrages de calcul des tarifs, mais pas au-delà du 1^{er} septembre 2023. Il sera donc nécessaire de procéder à une modification de la formule de calcul et donc des taux d'effort, avec la contrainte d'éviter les variations trop importantes pour les usagers.
- La fréquentation des accueils extrascolaires semble stagner depuis un an, demeurant à un niveau inférieur à la situation d'avant la crise sanitaire. Il n'est pas envisagé de modifier substantiellement le volume des places proposées ou le calendrier d'ouverture pour l'année 2023.

3. CLAS - Prévention

Confrontée à une pénurie de personnel et à un désengagement des bénévoles, la Communauté de communes a été contrainte de suspendre le dispositif CLAS sur l'année scolaire 2022-2023. Toutefois, la Communauté de communes a prévu de relancer ce service s'adressant aux élèves élémentaires et collégiens pour la rentrée 2023-2024, à Nuits-Saint-Georges et à Gevrey-Chambertin mais également sur d'autres secteurs du territoire.

La réussite de cette reprise dépendra grandement des recrutements qui pourront être opérés pour ce service, de la disponibilité de bénévoles, et des relations à restaurer avec les établissements scolaires et les parents.

4. Soutien à la parentalité

Il a été impossible d'assurer cette mission, importante sur le plan éducatif, faute de personnel dédié et qualifié. Cependant, le besoin demeure sur le terrain, notamment en lien avec le CLAS. Il est donc envisagé de retrouver des compétences dans ce domaine, en articulation avec l'organisation du CLAS et de la prévention qui doit être arrêtée, et en cohérence avec les objectifs qui seront définis sur ce thème dans la CTG.

Il est également envisagé de renouveler notre candidature sur des appels à projet REAAP (Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité). Ces actions ponctuelles sont renouvelées tous les ans et font l'objet d'aides financières.

5. Animation de la Vie Sociale

Elle dépendra des orientations arrêtées par la Convention Territoriale Globale (CTG).

Il est à noter qu'un appel à projets sera engagé en direction des deux collèges de notre territoire pour les accompagner dans le financement d'actions qui dépassent les missions de l'Education Nationale.

6. Culture

L'action culturelle est organisée en deux services : le réseau de médiathèques, l'école de musique intercommunale et une mission : la mission développement culturel et partenariats. Elle accorde également un important soutien à l'association MJC de Nuits-Saint-Georges.

Ses objectifs sont de concourir :

- à l'accès du plus grand nombre à la culture.
- à l'animation culturelle du territoire et donc à son rayonnement.

a. Réseau de médiathèques - Lecture publique

Le réseau des médiathèques est composé de cinq bibliothèques / médiathèques intercommunales à Nuits-Saint-Georges, Gevrey-Chambertin, Couchey, L'Etang-Vergy et Meuilley.

Depuis octobre 2021 un nouveau Contrat Territoire Lecture a été conclu entre la Communauté de communes et la DRAC Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2021-2023 avec un soutien de 10 000 € annuel de la DRAC soit 2 000 € de plus que dans le précédent contrat.

Il vise à réunir les acteurs du livre et de la lecture, et plus largement du secteur culturel, autour d'un objectif commun de modernisation du service lecture publique.

En 2022, le projet de service du réseau des médiathèques a été rédigé et présenté en commission Culture le 14 septembre 2022.

Pour 2023, sous la responsabilité de la cheffe de service, l'équipe des médiathèques va travailler sur les trois thématiques principales inscrites au projet de territoire :

- Amélioration de l'attractivité des médiathèques (signalétique, modernisation des locaux et enrichissement/diversification de l'offre de prêt) pour reconquérir les publics,
- Les animations dans les murs et hors des murs,
- Aller vers les publics à travers le projet des médiathèques éphémères.

b. École de musique intercommunale

Après plusieurs évolutions relatives à l'organisation opérationnelle de l'École de musique et l'installation du site de Nuits-Saint-Georges dans ses nouveaux locaux, le projet d'établissement sera finalisé en 2023. Celui-ci vise un classement au titre de Conservatoire à Rayonnement Intercommunal et permettra d'obtenir des financements de l'Etat.

Afin d'atteindre ce niveau d'excellence, il sera nécessaire d'intégrer, au sein de l'École de musique, deux nouvelles disciplines telles que la Danse Modern Jazz et une discipline « Arts du Cirque » (prestation de

service). L'intégration de ces nouvelles disciplines pour la rentrée de septembre 2023 ne se fera que dans une logique dépenses/recettes à l'équilibre.

Par ailleurs, au regard de l'évolution des enseignements, la rentrée 2023 sera de nouveau synonyme de maîtrise du volume des heures de cours et d'optimisation du temps de travail des enseignants afin de gagner en efficacité et modernité.

c. Mission développement culturel et partenariats

Cette mission s'est installée en 2022 dans les nouveaux locaux de l'école de musique intercommunale à Nuits-Saint-Georges.

En 2022, l'action de cette mission s'est concentrée sur les événements les plus porteurs. Le festival Voir un petit court (en partenariat avec le cinéma le Nuiton, la MJC et le Département), le Mois du film documentaire porté par les médiathèques et le cinéma de plein air.

Enfin, dans le cadre des partenariats culturels, le processus d'attribution des subventions gagne en clarté et en efficacité d'année en année. Au regard des nombreuses demandes de subventions et de l'intérêt de conforter des manifestations qui font le rayonnement du territoire, cette enveloppe pourrait, sous réserve, être augmentée dans le cadre des priorités du projet de territoire. Afin d'assurer une répartition plus fine, plusieurs groupes ont été créés suivant la typologie, l'impact et les besoins des événements.

Le soutien ne se fait pas que d'une manière financière mais aussi par un accompagnement sur des actions de communication, de mise à disposition de matériel ou sur du conseil lors de la mise en place d'actions.

d. Soutien à l'association MJC

Une nouvelle convention de partenariat a été signée début 2022 pour une durée de 4 ans. Cette convention vise à renforcer les liens entre la Communauté de communes et la MJC. Dans ce cadre, la subvention 2022 a fait l'objet d'une légère augmentation.

Par ailleurs, suite à la rénovation du cinéma le Nuiton, cet équipement, géré par la MJC, a rouvert ses portes en février 2022 avec un nouveau projectionniste qui fait également office de chargé de développement du cinéma.

En 2022 également, la Communauté de communes a fortement participé (6 000 €) au festival du cinéma de plein-air organisé en été.

Pour 2023, ces partenariats vont se poursuivre avec une intensification du festival de plein-air. La MJC va engager des investissements pour être plus autonome dans l'organisation avec l'aide de la Communauté de communes.

e. Soutien aux acteurs culturels majeurs

Le projet de territoire a identifié trois acteurs culturels structurants : L'abbaye de Citeaux, Le Clos Vougeot et La Karrière.

Pour ces trois acteurs, il convient d'envisager des partenariats renforcés afin de conforter leur double vocation culturelle et touristique.

7. Sports

Les installations sportives d'intérêt communautaire que la Communauté de communes gèrent sont :

1 piscine (Nuits-Saint-Georges), 4 gymnases (gymnase Henri POUILLY à Nuits-Saint-Georges, salle omnisports à Nuits-Saint-Georges, salle multi activités à Saulon-La-Chapelle, gymnase Jérôme GOLMARD à Brochon) et le Stade Jean Morin à Nuits-Saint-Georges.

Le service des Sports, créé fin 2018 pour gérer ces équipements et les personnels qui y sont rattachés, est un service de la direction de l'Action culturelle et sportive. Il a rejoint les locaux de l'école de musique à Nuits-Saint-Georges.

a. Equipements

Le parc d'équipements sportifs va connaître en 2023 des interventions importantes :

- Salle omnisports à Nuits-Saint-Georges : après les travaux de reprise du parquet et de l'électricité en 2022 suite aux dégâts des eaux, l'année 2023 sera consacrée à la finalisation de l'étude de rénovation thermique qui a évolué vers une redéfinition complète de l'équipement. Il s'agira en 2023 d'arrêter les options finales.
- Gymnase Jérôme Golmard à Brochon : la maîtrise d'œuvre a été désignée dans le cadre du projet de rénovation énergétique complété par des réfections ponctuelles (sol, plafond, mur d'escalade) chiffré à 1,4 M€ avec des travaux qui devraient démarrer cette année.
- Stade Jean Morin à Nuits-Saint-Georges : travaux de rénovation de l'éclairage des terrains et de bâtiments. Le mode de chauffage et de production d'eau chaude sera audité.
- Piscine communautaire à Nuits-Saint-Georges : travaux dans le cadre de l'expertise en cours.

b. Animations sportives du territoire

Le service Sport ne gère en direct que les courses d'orientation familles.

Conformément au projet de territoire, deux axes de réflexion doivent être engagés :

- Le développement de la pratique de plein-air,
- Le développement de la pratique sportive pour les plus jeunes.

Le service Sport devra rechercher les partenariats à nouer pour aller vers ces deux objectifs.

8. Service commun scolaire (budget annexe)

Ce service commun scolaire a été créé à la suite de la décision du Conseil communautaire de restituer la compétence scolaire aux communes membres. Ce service fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2018 au bénéfice de 20 communes issues de l'ex-Communauté de communes de Gevrey-Chambertin (hors Fixin qui n'a pas souhaité adhérer).

Depuis cette création, de nombreuses lourdeurs et difficultés dans le fonctionnement du service. La DGFIP ayant alerté sur une gestion comptable et juridique non conformes, il a été demandé aux services de la Préfecture et de la DGFIP de clarifier leur position sur le maintien ou non du service commun.

Après plusieurs réunions, les différents acteurs ont validé la création de deux SIVOS et la récupération du service en direct par certaines communes.

La dissolution au 1^{er} janvier 2023 du service commun scolaire a été acté par le Conseil communautaire du 15 novembre 2022.

RESSOURCES ET MOYENS

1. Communication

Suite à la réorganisation du service communication achevée en 2021, un seul poste a été maintenu avec une nouvelle chargée de communication arrivée en février 2022.

Dans la continuité de l'année écoulée, le service communication poursuivra en 2023 les missions à sa charge en matière de communication interne auprès des agents et des élus et de communication externe en direction des habitants (site internet et site intranet, réseaux sociaux, mailings, magazine intercommunal, journal interne, organisation de manifestations, accompagnement et soutien auprès des services...).

La promotion des actions de la Communauté de communes, de ses services et de ses agents sera accentuée.

La mise en place d'un nouvel outil de communication à destination des habitants via une application mobile (type Panneau Pocket, Illiwap...) sera l'un des objectifs et visera à favoriser la diffusion directe d'informations au plus près de la population (informations sur les services, communication de crise...).

2. Patrimoine et moyens généraux

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée d'un directeur et du départ d'un agent qualifié en espaces verts. Il est venu s'ajouter des arrêts maladie de longue durée pour 2 agents qui ont fortement perturbé le bon fonctionnement du service.

Le départ en retraite programmé en juillet 2023 donne à réfléchir sur l'organisation future du service en matière d'entretien d'espaces verts notamment.

L'objectif de 2023 est de stabiliser l'équipe qui sera prochainement réduite à 3 agents en recrutant du personnel pouvant assurer les dépannages sur les bâtiments communautaires et en ayant recours aux prestataires de service pour les opérations spécifiques.

Il faut noter que, malgré la perte des écoles à la suite de la dissolution du service commun scolaire, l'activité du service va augmenter avec la gestion des bâtiments nuitons qui étaient jusqu'à présent entretenus par les services communaux. Il est donc primordial de renforcer l'équipe.

3. Informatique et télécommunications

L'année 2022 a vu l'arrivée d'un nouveau responsable informatique après une année 2021 au cours de laquelle trois agents différents s'étaient succédé sur le poste.

Le nouveau responsable a pris en main les priorités du service avec en particulier la sécurité du réseau informatique via l'infogérance, le déploiement des dispositifs anti-virus et pare-feu, le développement de solutions fiables pour le télétravail mis en nécessité à la suite de la crise sanitaire mais aussi les interventions quotidiennes en dépannage.

La mutualisation des réseaux informatiques de chaque site reste un effort important en investissement afin d'améliorer notre productivité.

La mise en inventaire de notre parc informatique cette année a été une étape clef afin de prévoir les coûts d'investissement dans le futur, que ce soit réseau, infrastructure, poste de travail, téléphonie.

Pour 2023, il est prévu de continuer la mutualisation des réseaux informatiques toujours en s'appuyant sur notre infogérance. Notre parc de postes de travail et de téléphonie étant vieillissant et n'étant plus supporté en termes de système d'exploitation, il est nécessaire d'investir sur de nouveaux matériels.

L'année 2023 sera surtout consacrée à la mise en place d'un plan pluriannuel de remplacement des ordinateurs de plus de 6 ans et des téléphones portables de plus de 6 ans également, la généralisation des tablettes pour les dossiers dématérialisés de l'enfance/jeunesse et l'équipement en bornes WI-FI et vidéoprojecteurs dans nos salles de réunion.

Nous aurons aussi à faire face au renouvellement des marchés de nos parcs de copieur et du marché de services de télécommunication.

Les projets sont les suivants :

En fonctionnement :

- Volet annuel 2023 du contrat d'infogérance (fonctionnement) ;
- Evolution du système de gestion des badges de contrôle d'accès au bâtiment du CTI et de l'EFS afin de mutualiser avec celui déjà existant ;
- Le développement des réseaux mutualisés coté poste de travail et de téléphonie avec nos prestataires.

En investissement :

- Renouvellement annuel de la flotte des ordinateurs de bureau, plus orientée vers la mobilité dans le cadre du télétravail, beaucoup ayant plus de 6 ans ;
- Renouvellement annuel de la flotte de smartphones pour donner suite à un parc très vieillissant, beaucoup ayant plus de 6 ans ;
- Etude pour l'acquisition de logiciels métiers dédiés à des besoins spécifiques tels que la gestion patrimoniale et le suivi de travaux, la gestion de travaux ou la gestion des cours des écoles de musique.
- Mise en place de Wifi dans les espaces de la Communauté de communes pour connecter les ordinateurs portables des agents.

4. Conseillère numérique

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, la conseillère numérique France Services a poursuivi ses activités avec 168 cours d'informatique, 116 ateliers numériques et 84 coups de main numériques le tout sur 17 communes du territoire.

La conseillère numérique est intervenue également dans le cadre du CLAS et de formations internes.

Pour l'année scolaire 2022/2023, les missions décrites ci-dessus vont se poursuivre et se développer avec une coordination importante de l'EFS.

5. Commande publique

L'année 2021 aura été plutôt calme en nombre de consultations formalisées du fait du ralentissement des investissements. L'année 2022 a été marquée par plusieurs procédures dans le domaine des déchets, de l'eau, de la restauration scolaire, de la gestion des multi accueils petite enfance, ...

La procédure de recrutement d'un référent de la commande publique, qui a été lancée début 2022, n'a pas abouti. Dans un contexte de nombreuses procédures à poursuivre ou à engager et face à l'absence d'un spécialiste au sein des services, il est fait appel à des AMO qui nous accompagnent sur le rédactionnel des pièces et le suivi des démarches.

Préambule :

La gestion des ressources humaines s'articule autour de 4 thématiques fortes : la gestion administrative du personnel, les relations sociales, le développement des ressources humaines et l'organisation du travail et la vie au travail.

L'année 2022 a été marquée par un départ à la retraite d'un agent, non remplacé à ce jour. Il est venu s'ajouter un arrêt maladie de longue durée et un congé maternité qui ont fortement perturbé le bon fonctionnement de la Direction des ressources humaines.

Au 31/12/2022, la Direction se composait de 4 agents (3,8 ETP) :

- d'une Assistante RH en charge de l'accueil, de l'absentéisme et des dossiers de retraite ;
- d'une Assistante RH en charge des carrières et du plan de formation ;
- d'un Assistant RH en charge des paies ;
- et d'une Directrice RH, qui au-delà de ses missions RH a pris la responsabilité du nouveau service Propreté des bâtiments composé de 6 agents.

L'objectif de 2023 est de stabiliser l'équipe afin de s'inscrire dans une démarche prospective des ressources humaines.

ELEMENTS RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES

Dans un contexte budgétaire contraint et face à des évolutions sociétales qui impactent l'ensemble des politiques publiques locales, notre établissement doit adapter en permanence son organisation pour une gestion optimale de ses ressources tout en veillant à :

- Respecter les obligations légales et réglementaires ;
- Promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties fondamentales des agents ;
- Renforcer l'égalité et l'équité professionnelle.

1- Structure de l'effectif

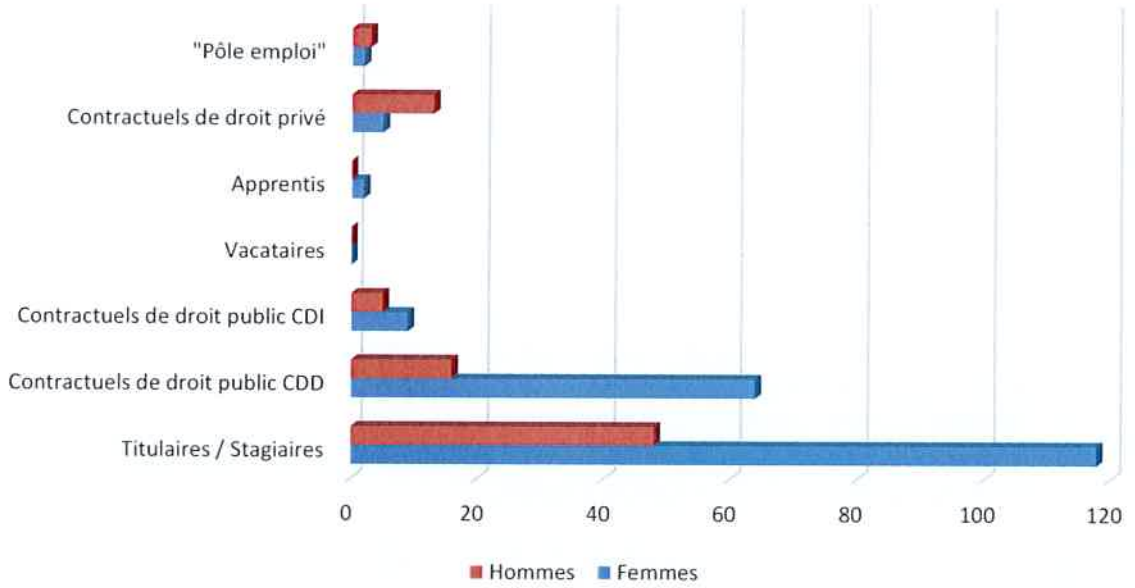
Au 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges comptait **285 agents** (338 agents au 01/01/2022). Cette baisse des effectifs, s'explique par :

- La dissolution du Service commun scolaire ;
- Des postes vacants non pourvus au sein de plusieurs services (enfance jeunesse, CLAS, environnement, ressources humaines, ...).

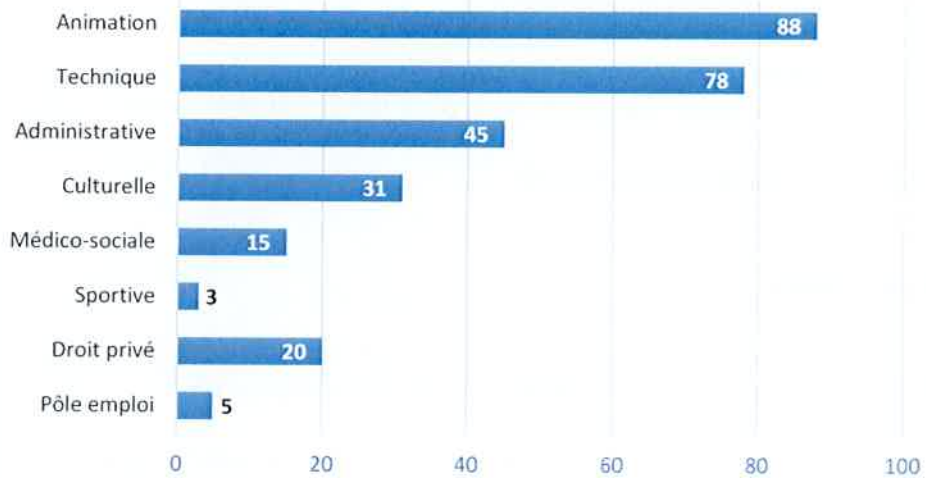
Les effectifs sont répartis ainsi :

Répartition des effectifs selon le statut au 01/01/2023								
-	Titulaires / Stagiaires	Contractuels de droit public CDD	Contractuels de droit public CDI	Vacataires	Apprentis	Contractuels de droit privé	"Pôle emploi"	Total
Femmes	118	64	9	0	2	5	2	200
Hommes	48	16	5	0	0	13	3	85
Total	166	80	14	0	2	18	5	285*
								* ETP : 219,62

Répartition des effectifs selon le statut au 01/01/2023



Répartition des effectifs par filière au 01/01/2023

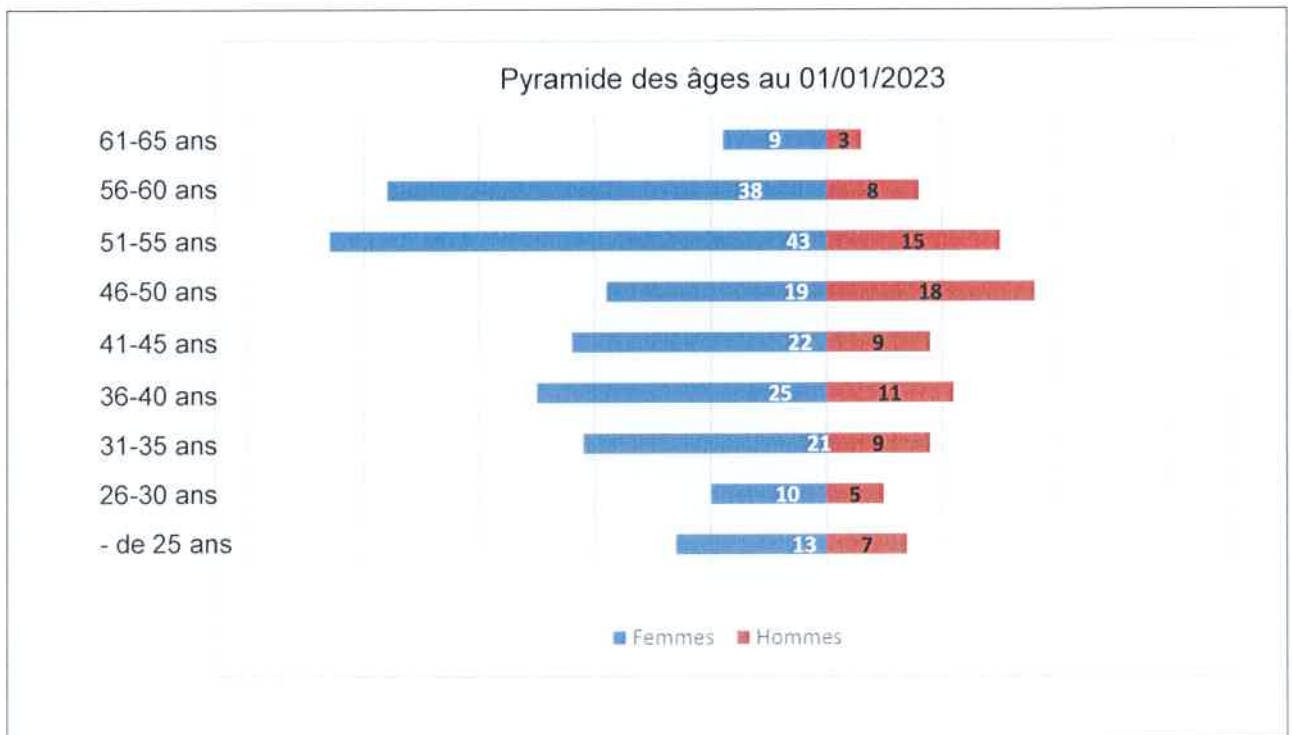
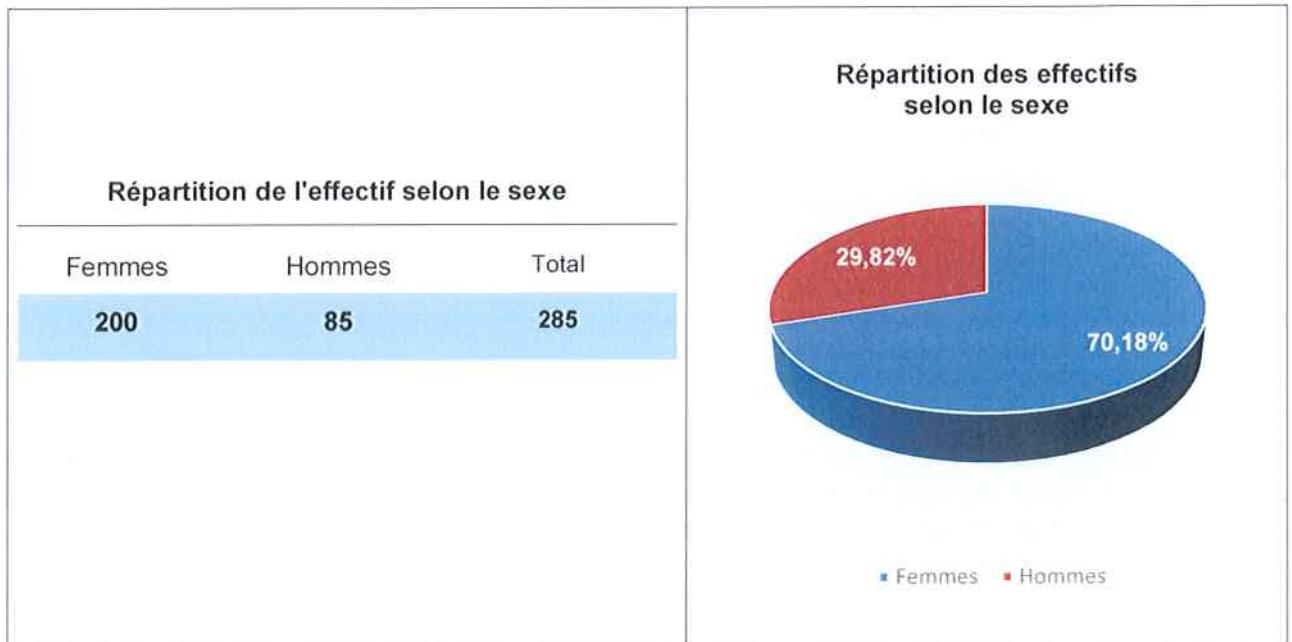


Effectif au 01/01/2023 : 285 agents

Pour comparaison :

Effectifs par filière au 01/01/2022

Animation	116
Technique	98
Administrative	45
Culturelle	30
Médico-social	27
Sportive	3
Droit privé	15
Pôle emploi	4
Total	338



Age moyen femmes	Age moyen hommes	Age moyen
45,54 ans	43,42 ans	44,91 ans

Travailleurs reconnus handicapés et déclarés	Femmes	Hommes
	13	3

Agents en disponibilité	Femmes	Hommes
	22*	2

* dont une mise à disposition pour raison de santé

Agents en détachement	Femmes	Hommes
	2	1

Temps de travail	Femmes	Hommes
Temps complet	105	59
Temps non complet	93	23
Temps partiel	16	04

Agents indemnisés par la CCGCNSG (Pôle emploi)	Femmes	Hommes
	2	3

2- Temps de travail

Par délibération n°C/17/260 du 19/12/2017, les conseillers communautaires ont adopté l'organisation du temps de travail des agents de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en fixant la durée à 1 607 heures selon les modalités suivantes :

- Nombre de jours dans l'année : 365
- Nombre de jours non travaillés : 137
 - Repos hebdomadaires : 104 jours (52 samedis et dimanches)
 - Congés annuels : 25 jours (5 fois les obligations légales hebdomadaires)
 - 8 jours fériés (forfait annuel)
- Soit 228 jours travaillés à raison de 7 heures par jour = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité de 7 heures.

En fonction des nécessités de services, un planning d'activités par service est fixé sur proposition du supérieur hiérarchique :

- Soit sur le principe de la mensualisation, selon 3 Cycles de travail, sur 5 jours ou 4,5 jours :
 - 35h00 hebdomadaires sans ARTT ;
 - 36h00 hebdomadaires, avec 6 ARTT ;
 - 37h30 hebdomadaires, avec 15 ARTT.
- Soit sur le principe de l'annualisation du temps de travail dans les secteurs pour lesquels le service rendu le nécessite.

Le télétravail a également été instauré par délibération n°C/20/120 en date du 29/09/2020. Le télétravail repose sur l'exercice d'une activité professionnelle à distance de sa hiérarchie, rendu possible par l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail repose sur 5 principes généraux :

1. Volontariat : Le télétravail revêt un caractère volontaire. Il ne peut être imposé à l'agent par l'administration. De même, il ne peut pas être obtenu par l'agent sans l'accord de son supérieur hiérarchique.
2. Réversibilité : La situation de télétravail est réversible. À tout moment, chacune des parties peut y mettre fin, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un mois.
3. Maintien des droits et obligations : Le télétravailleur bénéficie des mêmes droits et avantages légaux que ceux applicables à ses collègues en situation comparable travaillant dans leur bureau. Il est soumis aux mêmes obligations.
4. Protection des données : Il incombe à la collectivité de prendre, dans le respect des prescriptions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles.
5. Respect de la vie privée : La collectivité est tenue de respecter la vie privée du télétravailleur. À cet effet, elle fixe en concertation avec celui-ci les plages horaires pendant lesquelles il peut être contacté.

3- Éléments prévisionnels de rémunération du personnel

3.1- Dépenses de personnel, prévisionnelles :

3.1.1- Éléments de rémunération, estimation de la dépense de personnel 2023

	Dépenses de personnel 2022			Prévisions 2023	
	Salaires bruts	Charges patronales	Total	GVT* : 3,00%	Total
Agents	6 178 558,62 €	2 535 081,32 €	8 713 639,94 €	261 409,20 €	8 975 049,14 €
Elus	157 152,24 €	44 705,44 €	201 857,68 €	- €	201 857,68 €
ARE	39 126,28 €	- €	39 126,28 €	- €	39 126,28 €
Salariés SPIC déchets	255 355,19 €	96 861,60 €	352 216,79 €	10 566,50 €	362 783,29 €
Salariés SPIC eau	179 831,40 €	72 949,65 €	252 781,05 €	7 583,43 €	260 364,48 €
Salariés SPIC assainissement	62 937,35 €	25 310,00 €	88 247,35 €	2 647,42 €	90 894,77 €
Total	6 872 961,08 €	2 774 908,01 €	9 647 869,09 €	282 206,55 €	9 930 075,64 €

* Le GVT positif est un des facteurs de variation de la masse salariale à effectif constant. Le GVT positif correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant :

- d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire (composante « vieillesse ») ;
- d'un changement de poste se traduisant par une variation de la rémunération indemnitaire ou indiciaire (emploi fonctionnel, NBI) ;
- d'un changement de grade ou de corps par le biais d'un concours ou d'une promotion au choix dans un corps ou grade (composante « technicité »).

Ne sont pas à prendre en compte dans le calcul du GVT tous les autres facteurs d'évolution de la masse salariale :

- la variation du point fonction publique ;
- les mesures catégorielles statutaires (rééchelonnement indiciaire, transformation ou création de nouveaux corps ou grades, toute autre réforme de grilles...) et indemnitaires (revalorisation de primes...).

L'estimation de la dépense de personnel 2023 s'entend hors remboursement des mises à disposition de personnel envers d'autres collectivités. En 2022, le montant du remboursement des mises à disposition auprès de communes, syndicats et AFR s'élevait à 170 156,15€.

3.1.2- Éléments de rémunération, hors GVT

- **Augmentation du SMIC et relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique territoriale :**

Références juridiques : Décret n° 2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique

- ↳ Le décret augmente à compter du 1^{er} janvier 2023 le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique. Le décret fixe le minimum de traitement, aujourd'hui fixé à l'indice majoré 352 (soit indice brut 382) à l'indice majoré 353 correspondant à l'indice brut 385. Ce relèvement découle de l'augmentation du SMIC au 01/01/2023 fixée à 1,81%.

Cette augmentation représente un coût estimé à 12 000,00€.

Néanmoins, dans un contexte d'inflation toujours élevé, il est à prévoir une possible nouvelle hausse du SMIC courant 2023. **Estimation : 6 000,00€** (si augmentation au 01/07/2023)

▪ **Revalorisation de l'IFSE (en cours d'estimation) :**

Le nouveau RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) a été instauré par délibération du Conseil communautaire en 2019. Cette refonte du régime indemnitaire tend à la valorisation des fonctions exercées par les agents ainsi qu'à la reconnaissance des parcours professionnels et des acquis de l'expérience.

La délibération instaurant le RIFSEEP prévoit un réexamen de la part IFSE :

- En cas de changement de fonctions,
- A minima tous les 3 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent,
- En cas de changement de cadre d'emploi à la suite de promotion interne, ou la réussite à un concours ou examen professionnel.

En 2022, une première réflexion a été menée avec les représentants syndicaux sur l'évolution de l'IFSE. Cette démarche a été interrompue pour cause d'élections professionnelles en décembre 2022.

↳ **La négociation avec les partenaires sociaux sera relancée au cours du 1^{er} semestre 2023. Cette négociation portera sur :**

- **Les montants planchers et plafonds,**
- **La définition de critères permettant entre autres : la montée en compétences, le maintien des compétences, les formations...**

▪ **Prise en compte du Complément Indemnitare Annuel (CIA) :**

Le Complément Indemnitare annuel est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

↳ **Estimation de l'enveloppe 2023 : la volonté de l'exécutif est de non seulement pérenniser ce CIA (2022 a été la première année d'application) mais d'augmenter l'enveloppe (elle était de 150 000 € potentiels en 2022).**

▪ **Augmentation du coût des assurances statutaires et diminution des taux de remboursement.**

▪ **L'action sociale 2023 :**

- ↳ **Cotisation CNAS estimée à 69 000,00€.**
- ↳ **Subvention à l'Amicale des Grands Crus : 11 000,00€.**

▪ **Créations de postes, départs en retraites, absences et non remplacement :**

Pour 2023 seront également prises en compte les créations de poste nécessaires à la conduite des actions décidées en Conseil communautaire.

La politique du non-remplacement systématique des départs en retraite, fins de contrat, démissions, absences pour congés maternité ou congés maladie doit être poursuivie. A chaque départ, une étude au cas par cas sera menée pour déterminer la solution la plus pertinente pour gérer la charge de travail du partant : externalisation, répartition des tâches sur les postes existants, fin des missions ou recrutement.

▪ **Formation :**

L'année 2023 sera une année au cours de laquelle la formation des agents sera une priorité afin de permettre la montée en compétence et la progression des agents volontaires. Cela se traduira par des formations métiers mais aussi par des préparations de concours.

7^{ème} partie : PLAN PRÉVISIONNEL PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Intitulé de l'opération	Localisation	Coût total € HT	Subventions potentielles	Coût à financer jusqu'en 2026	2022	2023	2024	2025	2026
Petits investissements récurrents sur les bâtiments (chaudières, reprises toiture, isolation thermique, etc...)	Tout le territoire	1 517 015 €	0 €	1 517 015 €	317 015 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Périscolaire Gevrey Chambertin	Gevrey-Chambertin	4 126 535 €	1 606 856 €	2 519 679 €		500 000 €	1 500 000 €	519 679	
Construction d'un multi accueil et RPE	Gevrey-Chambertin	2 987 760 €	1 548 680 €	1 439 080 €		50 000 €	150 000 €	1 000 000 €	239 080 €
Rénovation salle omnisports*+ vestiaires	Nuits-Saint-Georges	2 254 000 €	1 127 000 €	1 127 000 €	5 760 €	25 000 €	219 240 €	500 000 €	377 000 €
Rénovation énergétique gymnase Jérôme Golmard	Brochon	1 553 140 €	1 242 512 €	310 628 €	4 032 €	100 000 €	200 000 €	6 596 €	
Stade de Rugby (rénovation chauffage éclairage bâtiment et éclairage des terrains)	Nuits-Saint-Georges	165 523 €	132 000 €	33 523 €		33 523 €			
Périscolaire Nuits raccordement à la Chaufferie bois Ville Nuits-St-Georges	Nuits-Saint-Georges								
Schéma vélo route itinéraire Tacot									
Village Vacances VVF	Corgoloin								
Fonds de concours parking gymnase	Saulon-la-Chapelle	15 766 €	0 €	15 766 €	15 766 €				
Fonds de concours parking stade de rugby	Nuits-Saint-Georges	10 400 €	0 €	10 400 €	10 400 €				
Subvention budget zone d'activité Gevrey mise à disposition terrain SDIS	Gevrey-Chambertin	245 000 €	0 €	245 000 €				245 000 €	
Construction d'un périscolaire Sud Dijonnais	Barges /Saulon la Chapelle	2 200 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €		20 000 €	300 000 €	400 000 €	380 000 €
Construction d'un périscolaire Brochon/Fixin/Couchey		2 200 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €		20 000 €	300 000 €	400 000 €	380 000 €
Fonds de concours aux communes de Saulon-la-Rue et Corgoloin pour l'installation de Comptoir de Campagne	Corgoloin et Saulon-la-Rue	38 002 €		38 002 €		38 002 €			
Fonds de concours au projet de lieu d'exposition permanente La Karrière	Villars Fontaine	50 000 €	0 €	50 000 €		50 000 €			

Imprévus annuels (2022 salle Omnisports suite sinistre déduction rembt assurance)		0 €	620 650 €	620 650 €	20 650 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Valorisation Saule Guillaume	PM								
TOTAUX		9 407 048 €	20 912 291 €	11 505 243 €	373 623 €	1 660 025 €	3 819 240 €	3 826 275 €	1 826 080 €

* Hypothèse reconstruction complète de la salle omnisports à 5 100 000 € HT

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/11 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/12 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		2 069 901.48 €	1 195 442.31 €	
Opération de l'exercice	20 121 667.99 €	21 350 919.33 €	2 405 772.96 €	3 197 425.54 €
TOTAUX	20 121 667.99 €	23 420 820.81 €	3 601 215.27 €	3 197 425.54 €
Résultat de l'exercice		1 229 251.34 €		791 652.58 €
Résultat de clôture		3 299 152.82 €	403 789.73 €	
Reste à réaliser 2022			409 973.00 €	376 908.00 €
Résultat de clôture avec reste à réaliser		3 299 152.82 €	436 854.73 €	

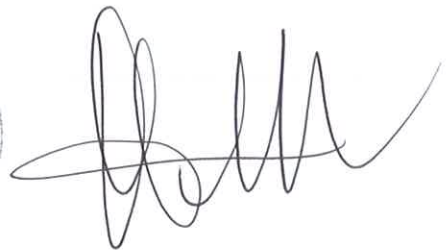
2°) Considérant le déficit d'investissement de 403 789.73 € décide d'affecter cette somme au compte 001 déficit d'investissement reporté,

3°) Considérant le déficit d'investissement de 403 789.73 € et le besoin de financement des restes à réaliser 2022 de 33 065.00 € décide :

- d'affecter la somme de 436 854.73 € au compte 1068 excédent capitalisé,
- d'affecter la somme de 2 862 298.09 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
De
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/13 - OBJET : BUDGET COMMUN SCOLAIRE - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/14 - OBJET : BUDGET COMMUN SCOLAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		181 838.85 €	166 244.97 €	
Opération de l'exercice	1 155 227.22 €	1 220 409.23 €	269 539.56 €	401 148.75 €
TOTAUX	1 155 227.22 €	1 402 248.08 €	435 784.53 €	401 148.75 €
Résultat de l'exercice		65 182.01 €		131 609.19 €
Résultat de clôture		247 020.86 €	34 635.78 €	

2°) Considérant le déficit d'investissement de 34 635.78 € décide d'affecter cette somme au compte 001 déficit d'investissement reporté,

3°) Considérant l'excédent de fonctionnement de 247 020.86 € décide d'affecter cette somme au compte 002 excédent de fonctionnement reporté,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5°) Clôture ce budget au 31/12/2022 à la suite de la dissolution du service commun scolaire,

6°) Transfert les résultats au budget principal.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/15 - OBJET : BUDGET EAU REGIE - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/16 - OBJET : BUDGET EAU REGIE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		1 141 565.05 €		648 994.93 €
Opération de l'exercice	2 511 622.48 €	2 638 998.84 €	976 095.90 €	1 005 673.59 €
TOTAUX	2 511 622.48 €	3 780 563.89 €	976 095.90 €	1 654 668.52 €
Résultat de l'exercice		127 376.36 €		29 577.69 €
Résultat de clôture		1 268 941.41 €		678 572.62 €
Reste à réaliser 2022			351 396.00 €	230 800.00 €
Résultat de clôture avec reste à réaliser		1 268 941.41 €		557 976.62 €

2°) Considérant que l'excédent d'investissement de 678 572.62 € couvre le financement des restes à réaliser 2022 de 120 596 € décide d'affecter cette somme au compte 001 excédent d'investissement reporté.

3°) Considérant l'excédent de fonctionnement de 1 268 941.41 € décide d'affecter cette somme au compte 002 excédent de fonctionnement reporté,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/17 - OBJET : BUDGET EAU DSP - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/18 - OBJET : BUDGET EAU DSP - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		1 490 810.53 €		446 232.59 €
Opération de l'exercice	552 082.45 €	754 445.77 €	427 194.42 €	342 852.69 €
TOTAUX	552 082.45 €	2 245 526.30 €	427 194.42 €	789 085.28 €
Résultat de l'exercice		202 363.32 €	84 341.73 €	
Résultat de clôture		1 693 173.85 €		361 890.86 €
Reste à réaliser 2022			60 082.00 €	0.00 €
Résultat de clôture avec reste à réaliser		1 693 173.85 €		301 808.86 €

2°) Considérant que l'excédent d'investissement de 361 890.86 € couvre le financement des restes à réaliser 2022 de 60 082 € décide d'affecter cette somme au compte 001 excédent d'investissement reporté.

3°) Considérant l'excédent de fonctionnement de 1 693 173.85 € décide d'affecter cette somme au compte 002 excédent de fonctionnement reporté,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/19 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/23/20 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS SAINT
GEORGES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		606 752.37 €		292 919.62 €
Opération de l'exercice	3 201 246.32 €	3 541 757.89 €	1 133 466.53 €	2 381 498.87 €
TOTAUX	3 201 246.32 €	4 148 510.26 €	1 133 466.53 €	2 674 418.49 €
Résultat de l'exercice		340 511.57 €		1 248 032.34 €
Résultat de clôture		947 263.94 €		1 540 951.96 €
Reste à réaliser 2022			322 886.00 €	726 076.00 €
Résultat de clôture avec reste à réaliser		947 263.94 €		1 944 141.96 €

2°) Considérant que l'excédent d'investissement de 1 540 951.96 € € décide d'affecter cette somme au compte 001 excédent l'investissement reporté. Les restes à réaliser sont excédentaires de 403 190 €.

3°) Considérant l'excédent de fonctionnement de 947 263.94 € décide d'affecter cette somme au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/21 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DSP SUD DIJONNAIS - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/23/22 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DSP SUD DIJONNAIS - COMPTE ADMINISTRATIF 2022
ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		639 856.00 €		29 122.92 €
Opération de l'exercice	249 178.27 €	249 326.42 €	188 309.90 €	214 956.88 €
TOTAUX	249 178.27 €	889 182.42 €	188 309.90 €	244 079.80 €
Résultat de l'exercice		148.15 €		26 646.98 €
Résultat de clôture		640 004.15 €		55 769.90 €
Restes à réaliser 2022			77 325.00 €	0.00 €
Résultat de clôture		640 004.15 €	21 555.10 €	

2°) Considérant que l'excédent d'investissement de 55 769.90 € décide d'affecter cette somme au compte 001 excédent d'investissement reporté.

3°) Considérant que l'excédent d'investissement de 55 769.90 € ne couvre pas le besoin de financement des restes à réaliser 2022 de 77 325 €, il est décidé :

- d'affecter la somme de 21 555.10 € au compte 1068 excédent capitalisé,
- d'affecter la somme de 618 449.05 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREYT, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/23 - OBJET : BUDGET DECHETS - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFELS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFELS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/24 - OBJET : BUDGET DECHETS - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés	444 667.29 €			479 125.70 €
Opération de l'exercice	3 484 451.48 €	3 942 118.84 €	862 972.94 €	230 816.36 €
TOTAUX	3 929 118.77 €	3 942 118.84 €	862 972.94 €	709 942.06 €
Résultat de l'exercice		457 667.36 €	632 156.58 €	
Résultat de clôture		13 000.07 €	153 030.88 €	
Restes à réaliser 2022			481 754.00 €	118 106.00 €
Résultat de clôture avec restes à réaliser		13 000.07 €	516 678.88 €	

2°) Considérant le déficit d'investissement de 153 030.88 € décide d'affecter cette somme au compte 001 déficit d'investissement reporté,

3°) Considérant le besoin de financement des investissements et des restes à réaliser 2022 à hauteur de 516 678.88 €, il est décidé :

- d'affecter la somme de 13 000.07 € au compte 1068 excédent capitalisé,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/25 - OBJET : BUDGET ZAE DE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR » - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/26 - OBJET : BUDGET ZAE DE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR » - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		7 827.85 €		129 588.15 €
Opération de l'exercice	933 380.96 €	933 380.96 €	929 883.60 €	870 411.85 €
TOTAUX	933 380.96 €	941 208.81 €	929 883.60 €	1 000 000.00 €
Résultat de l'exercice		0.00 €	59 471.75 €	
Résultat de clôture		7 827.85 €		70 116.40 €

3°) Considérant l'excédent de fonctionnement de 7 827,85 € décide d'affecter cette somme au compte 002 excédent de fonctionnement reporté,

2°) Considérant l'excédent d'investissement de 70 116.40 € décide d'affecter cette somme au compte 001 excédent d'investissement reporté,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/27 - OBJET : BUDGET ZAE DE NUITS-SAINT-GEORGES « LE PRE SAINT DENIS » - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFELS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.
Claude LEFELS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/28 - OBJET : BUDGET ZAE DE NUITS ST GEORGES « LE PRE ST DENIS » - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		15 155.41 €		1 322 466.00 €
Opération de l'exercice	3 946 588.88 €	4 342 161.84 €	3 795 201.17 €	2 216 667.12 €
TOTAUX	3 946 588.88 €	4 357 317.25 €	3 795 201.17 €	3 539 133.12 €
Résultat de l'exercice		395 572.96 €	1 578 534.05 €	
Résultat de clôture		410 728.37 €	256 068.05 €	

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement de 410 728.37 € décide d'affecter cette somme au compte 002 excédent de fonctionnement reporté,

3°) Considérant le déficit d'investissement de 256 068.05 € décide d'affecter cette somme au compte 001 déficit d'investissement reporté,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/29 - OBJET : BUDGET ZAE DE GILLY-LES-CITEAUX « LA PETITE CHAMPAGNE » - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFELS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFELS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/30 - OBJET : BUDGET ZAE DE GILLY-LES-CITEAUX « LA PETITE CHAMPAGNE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		350 157.87 €	454 824.03 €	
Opération de l'exercice	930 140.11 €	579 982.24 €	464 845.68 €	919 669.71 €
TOTAUX	930 140.11 €	930 140.11 €	919 669.71 €	919 669.71 €
Résultat de l'exercice	350 157.87 €			454 824.03 €
Résultat de clôture		0.00 €	0.00 €	

2°) les résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement sont à zéro,

3°) le budget a été clôturé au 31/12/2022.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/23/31 - OBJET : BUDGET ZAE DE GILLY-LES-CITEAUX II « LA PETITE CHAMPAGNE » - COMPTE DE
GESTION 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFELS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFELS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/32 - OBJET : BUDGET ZAE DE GILLY-LES-CITEAUX II « LA PETITE CHAMPAGNE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés				36 622.97 €
Opération de l'exercice	560 885.69 €	560 884.85 €	559 257.06 €	483 377.03 €
TOTAUX	560 885.69 €	560 884.85 €	559 257.06 €	520 000.00 €
Résultat de l'exercice	0.84 €		75 880.03 €	
Résultat de clôture	0.84 €		39 257.06 €	

2°) Considérant le déficit de fonctionnement de 0.84 € décide d'affecter cette somme au compte 002 déficit de fonctionnement reporté,

3°) Considérant le déficit d'investissement de 39 257.06 € décide d'affecter cette somme au compte 001 déficit d'investissement reporté,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/23/33 - OBJET : BUDGET ZAE DE MOREY-SAINT-DENIS « AUX QUATRE PIEDS DE POIRIERS » -
COMPTE DE GESTION 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/23/34 - OBJET : BUDGET ZAE DE MOREY-SAINT-DENIS « AUX QUATRE PIEDS DE POIRIERS » -
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés				12 410.84 €
Opération de l'exercice	110 323.39 €	110 322.55 €	109 912.95 €	87 589.16 €
TOTAUX	110 323.39 €	110 322.55 €	109 912.95 €	100 000.00 €
Résultat de l'exercice	0.84 €		22 323.79 €	
Résultat de clôture	0.84 €		9 912.95 €	

2°) Considérant le déficit de fonctionnement de 0.84 € décide d'affecter cette somme au compte 002 déficit de fonctionnement reporté,

3°) Considérant le déficit d'investissement de 9 912.95 € décide d'affecter cette somme au compte 001 déficit d'investissement reporté,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREYT, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/35 - OBJET : BUDGET ENERGIE CHAMBOEUF - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
1er mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/23/36 - OBJET : BUDGET ENERGIE CHAMBOEUF - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION
DU RESULTAT**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés	219.27 €			7 982.44 €
Opération de l'exercice	37 639.43 €	37 858.70 €	16 829.00 €	16 991.00 €
TOTAUX	37 858.70 €	37 858.70 €	16 829.00 €	24 973.44 €
Résultat de l'exercice		219.27 €		162.00 €
Résultat de clôture		0.00 €		8 144.44 €

2°) Considérant l'excédent d'investissement de 8 144.44 € décide d'affecter cette somme au compte 001 excédent d'investissement reporté.

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4°) Clôture ce budget au 31/12/2022 à la suite du transfert de la chaufferie bois à la commune de Chamboeuf au 1^{er} janvier 2023 en lien avec la dissolution du service commun scolaire au 31/12/2022.

5°) Transfert l'excédent d'investissement au budget principal.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETARE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/37 - OBJET : BUDGET TRANSPORT - COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREYT, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/38 - OBJET : BUDGET TRANSPORT - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote,

- délibérant sur le compte administratif 2022,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 février 2023 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		1 110.50 €		34 436.30 €
Opération de l'exercice	11 720.10 €	10 699.00 €	3 199.00 €	5 999.00 €
TOTAUX	11 720.10 €	11 809.50 €	3 199.00 €	40 435.30 €
Résultat de l'exercice	1 021.10 €			2 800.00 €
Résultat de clôture		89.40 €		37 236.30 €

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement de 89.40 € décide d'affecter cette somme au compte 002 excédent de fonctionnement reporté,

3°) Considérant l'excédent d'investissement de 37 236.30 € décide d'affecter cette somme au compte 001 excédent d'investissement reporté.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFELS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREYT, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.
Claude LEFELS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/23/39 - OBJET : BUDGET ENERGIE CHAMBOEUF - REVERSEMENT DES RESULTATS CONSTATES
AU 31 DECEMBRE 2022 A LA COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Il est rappelé que par délibération du 15 novembre 2022, le Conseil communautaire a acté la dissolution du service commun scolaire au 31 décembre 2022. La gestion de la compétence scolaire est reprise en directe par les communes et par les deux SIVOS récemment créés.

Par délibération du 13 décembre 2022, le Conseil communautaire a acté la restitution des biens meubles et immeubles aux communes et notamment le transfert de la chaufferie bois qui alimente les bâtiments scolaires / périscolaires et des bâtiments communaux à la commune de Chamboeuf.

Dans ces conditions, le budget annexe « Energie Chamboeuf » a été clôturé au 31 décembre 2022 et il convient de procéder à la restitution des résultats constatés au compte administratif 2022.

Le compte administratif au 31 décembre 2022 se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés	219.27 €			7 982.44 €
Opération de l'exercice	37 639.43 €	37 858.70 €	16 829.00 €	16 991.00 €
TOTAUX	37 858.70 €	37 858.70 €	16 829.00 €	24 973.44 €
Résultat de l'exercice		219.27 €		162.00 €
Résultat de clôture		0.00 €		8 144.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RESTITUE** l'excédent d'investissement de 8 144.44 € constaté au 31 décembre 2022 à la commune de Chamboeuf.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/40 - OBJET : ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCESSION D'EXPLOITATION / GESTION DE DEUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT « LA COCCINELLE » ET « LES LOUPIOTS »

Par délibération C/23/02 en date du 24 janvier 2023, le Conseil communautaire a défini les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission de délégation de service public précitée en objet, composée, outre du Président, membre de droit ou de son représentant, de cinq (5) membres titulaires et de cinq (5) membres suppléants et à laquelle pourront siéger le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence ; ces deux derniers siégeant à la commission avec voix consultative.

Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la commune désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Il convient, en conséquence, de procéder à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de ladite commission de délégation de service pour la Concession d'exploitation / gestion de deux E.A.J.E. « La Coccinelle » et « Les Loupiots ».

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1411-5 et L.1411-6,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, concernant notamment les droits des élus au sein des assemblées locales pour siéger dans les diverses commissions locales et notamment dans les commissions de délégation de service public,

Vu la délibération C/23/02 en date du 24 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PROCEDE**, par vote à mains levées, à la désignation de 5 conseillers titulaires et de 5 conseillers suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Ont fait acte de candidature au titre des conseillers titulaires et des conseillers suppléants et déposé leur liste écrite, enregistrée au siège de la Communauté de communes le 06 mars 2023, les candidats suivants :

Titulaires : Madame Jocelyne FINCK
Madame Evelyne GAUTHEY
Monsieur Philippe RUPIN
Monsieur Dominique DUPONT
Madame Valérie DUREUIL

Suppléants : Madame Nicole GENEVOIX
Madame Ghislaine POSTANSQUE
Monsieur Gilles CARRE
Madame Samia DJEMALI
Madame Blandine PETRIGNET

Ont été élus, outre le Président, membre de droit ou de son représentant, membres de la commission prévue à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales :

Madame Jocelyne FINCK, titulaire,
Madame Evelyne GAUTHEY, titulaire
Monsieur Philippe RUPIN, titulaire
Monsieur Dominique DUPONT, titulaire
Madame Valérie DUREUIL, titulaire

Madame Nicole GENEVOIX, suppléante
Madame Ghislaine POSTANSQUE, suppléante
Monsieur Gilles CARRE, suppléant
Madame Samia DJEMALI, suppléante
Madame Blandine PETRIGNET, suppléante

La commission ainsi désignée sera habilitée à siéger, pendant la durée du mandat, dans le cadre de toute consultation ou avenant concernant la gestion / exploitation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant « La Coccinelle » et « Les Loupiots ».

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/23/41 - OBJET : ETUDE DE VALORISATION DE LA PLAINE DE CITEAUX EN LIEN AVEC L'OUTIL
ESPACE NATUREL SENSIBLE**

Une réflexion sur la mise en place d'un schéma d'accueil du public a été initiée en 2018 et a fait l'objet d'une réunion pilotée par l'Office National des Forêts. L'outil Espace Naturel Sensible - ENS, compétence du Conseil Départemental avait alors été évoqué. Ce dossier n'a pas avancé depuis par faute de portage.

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est impliquée dans une politique biodiversité l'amenant notamment à être gestionnaire d'un ENS depuis 2017 et pourrait être gestionnaire d'un autre ENS. Depuis le 24 janvier 2023, elle met en œuvre son projet de territoire autour de plusieurs enjeux, dont celui « d'inscrire durablement le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique, conditions du maintien de la qualité de vie et de son attractivité ; mettre la préservation de l'environnement, des paysages et des ressources du territoire au cœur de l'action de la communauté et des communes membres. »

Au titre du projet de territoire communautaire, les communes d'Argilly, Gerland, Saint-Nicolas-les-Cîteaux et Villy-le-Moutier sont rassemblées au sein du secteur de la plaine de Cîteaux avec l'objectif de valoriser le patrimoine environnemental, touristique et historique du massif.

L'Office National des Forêts est impliqué fortement sur le territoire à travers la gestion d'une Réserve Biologique Intégrale sur la Commune d'Argilly ainsi que celle des forêts domaniales présentes sur chacune des quatre communes.

Lors du rendez-vous du 8 novembre 2022 visant à reprendre les échanges initiés en 2018, la volonté de travailler collectivement à la valorisation de la plaine de Cîteaux a été réaffirmée. Le Conseil Départemental de Côte d'Or a proposé de mener une étude de préfiguration pour la valorisation de la plaine de Cîteaux en lien avec l'outil « ENS » en maîtrise d'ouvrage propre.

Un Espace Naturel Sensible ne crée pas de réglementation nouvelle. Il représente une politique volontaire à la fois du territoire et du Conseil Départemental pouvant mobiliser des financements départementaux en faveur de la préservation et de l'aménagement des sites.

Cette étude a vocation à dresser un état des lieux des données existantes et d'esquisser les premiers axes d'une gestion dans le cadre d'un Espace Naturel Sensible qui s'articuleront autour de la valorisation des patrimoines écologiques, culturels et historiques.

D'autres communes, concernées par le massif de Cîteaux et le patrimoine Cistercien, seront associées à cette étude et pourront rejoindre cette démarche de valorisation du secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** une position de principe favorable à la conduite de cette étude de préfiguration de la valorisation de la plaine de Cîteaux en lien avec l'outil ENS sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental,

- **NOTIFIE** cette décision au Conseil Départemental.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
01 mars 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 MARS 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/23/11), Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Umberto CHETTA, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLON, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (jusqu'à la délibération C/23/10), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Sandra MICHAUD, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain BCEUF, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Michel CADOUX, Laurent BEDENNE.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT.

Alain BCEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/42 - OBJET : MODIFICATION TARIFAIRE N°1 AU MARCHÉ SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS
- LOT 2 : TELEPHONIE FIXE ET ACCES INTERNET

Vu la délibération n° C/19/160 du 24 septembre 2019 portant sur l'attribution du Lot 2 : Téléphonie fixe et accès internet du marché Services de Télécommunications passé selon la procédure adaptée à la société STELLA TELECOM.

Vu l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique stipulant que « *Un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque :* 6° *Les modifications sont de faible montant.* »

La présente modification a pour objet le changement tarifaire des abonnements fibre présents dans le BPU pour donner suite à l'arrêt de la commercialisation des anciens abonnements. Il est à noter que les nouveaux tarifs s'appliqueront sur toutes les nouvelles souscriptions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la modification tarifaire n°1 portant sur le changement tarifaire suivant :

	Zone 1 (SFR)	Zone 2 (Orange)	Zone 3 (Covage)
Abonnement	Burst 1G : 48,99 €HT (-96.3%) Burst 1G - 5M Garantis : 79,99 €HT (-94 %) Burst 1G - 10M Garantis : 99,90 €HT (-92.4%)	Burst 1G : 58,99 €HT (-91.5%)	Burst 100M - 2M Garantis : 99,90 €HT (-89%) Burst 100M - 10M Garantis : 259,99 €HT (-71.5%)
	Service Chrono 8h GTR 8h +39,00 € HT		GTR 4h incluse GTR 4h 24/7 + 79,00 €HT
Frais de mise en service	Engagement 12 mois : 199 €HT (-86.6%) Engagement 36 mois : Offerts		Zone 1 : Offerts Zone 2 : 1 200 € HT (-19.5%) Zone 3 : 3 900 € HT (+161.7%) Zone 4 : 5 500 € HT (non concerné) Hors Zone : sur devis

- **AUTORISE** le Président à signer ladite modification tarifaire.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION TARIFAIRE N°1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES
Service des Marchés Publics
3 rue Jean Moulin
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Téléphone : 03.80.27.04.70.

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

STELLA TELECOM
245, Route des Lucioles - 06560 VALBONNE
Tél : 04 84 79 00 15
Fax : 01 84 86 08 60
Mail : ao@stella-telecom.fr
SIRET 41459706200036
RCS Grasse N° 1997 B 00464

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – LOT 2 : Téléphonie fixe et accès Internet

- Date de la notification du marché public : 10/10/2019
- Durée d'exécution du marché public : 24 mois ou jours.
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA :
 - Montant HT :
 - Montant TTC :

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

La présente modification a pour objet la modification tarifaire des abonnements fibre présents dans le BPU pour donner suite à l'arrêt de la commercialisation des anciens abonnements.

(Tous les tarifs s'entendent Hors Taxes)

	Zone 1 (SFR)	Zone 2 (Orange)	Zone 3 (Covage)
Abonnement	Burst 1G : 48,99 € Burst 1G - 5M Garantis : 79,99 € Burst 1G - 10M Garantis : 99,90 €	Burst 1G : 58,99 €	Burst 100M - 2M Garantis : 99,90 € Burst 100M - 10M Garantis : 259,99 €
	Service Chrono 8h GTR 8h +39,00 €		GTR 4h incluse GTR 4h 24/7 + 79,00 €
Frais de mise en service	Engagement 12 mois : 199 € Engagement 36 mois : Offerts		Zone 1 : Offerts Zone 2 : 1 200 € Zone 3 : 3 900 € Zone 4 : 5 500 € Hors Zone : sur devis

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)